



Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation des Aides-Soignants



PROJET D'ETABLISSEMENT : PROJET D'ECOLE ET PROJET PEDAGOGIQUE 2023-2027

Août 2024

IFSI/IFAS - Centre Hospitalier Joseph Imbert
Quartier Fourchon BP 80195
13637 Arles Cedex
Tél : 04.90.49.29.17
Mail : ifsi@ch-arles.fr

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. PRESENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS (IFSI ET IFAS)	4
1.1 HISTORIQUE DE L'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	4
1.2 HISTORIQUE DES ACTIVITES DE FORMATION	5
2. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, ADMINISTRATIONS DE CONTRÔLE ET DE TUTELLE	5
3. CADRE REGLEMENTAIRE	6
3.1 LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT ET LES AUTORISATIONS DES INSTITUTS DE FORMATION PARAMEDICAUX	6
3.2 LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	6
3.3 LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LA PROFESSION INFIRMIERE	7
3.4 LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LA FORMATION ET LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANTE	7
4. PUBLIC ACCUEILLI	7
4.1 L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES APPRENANTS	8
4.2 LE PROFIL DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS	8
4.2.1 L'âge des étudiants	8
4.2.2 La Composition des promotions	8
4.2.3 Le Cursus scolaire – diplômes	8
4.2.4 L'insertion des étudiants	8
4.3 LE PROFIL DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS	8
4.3.1 L'âge des apprenants AS :	8
4.3.2 La composition des promotions	9
4.3.3 Le cursus scolaire - Diplômes	9
4.3.4 L'insertion des apprenants AS :	9
5. PRISE EN CHARGE ET REMUNERATION DES APPRENANTS	9
6. FONCTIONNEMENT DES INSTANCES	10
6.1 L'instance compétente pour les orientations générales des instituts :	10
6.2 La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants/élèves	10
6.3 La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires	11
6.4 La section relative à la vie étudiante/aux conditions de vie des élèves :	11
6.5 La commission d'attribution des crédits (IFSI)	11
6.6 La Commission de validation de l'Acquisition des résultats (CVAR)	12
7. ENGAGEMENT DE L'INSTITUT DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ	12
8. FINALITES DE LA FORMATION	13
9. FONDEMENTS DU PROJET PEDAGOGIQUE	14
10. PRINCIPES PEDAGOGIQUES	14
11. ACTEURS	14
11.1 L'apprenant	14
11.2 L'équipe de direction	15
11.3 La coordinatrice/le coordinateur pédagogique	16
11.4 Les formateurs	16
12. ORGANISATION INTERNE	17

12.1 La formation en soins infirmiers et des aides-soignants	17
12.2 La coordination des stages	17
12.3 L'équipe administrative	18
12.4 La documentation	18
12.5 Les vacataires chargés d'enseignement	19
12.6 L'équipe logistique	19
13. RESSOURCES MATERIELLES	19
14. PROJETS DE FORMATION DE L'IFSI-IFAS	20
14.1 Le projet de formation aide-soignant	20
14.1.1 L'équipe pédagogique :	20
14.1.2 La définition du métier :	20
14.1.3 La définition des soins à réaliser par l'aide-soignant	20
14.1.4 La présentation du référentiel de la formation :	20
14.1.5 Les objectifs de la formation aide-soignant :	21
14.1.6 Organisation de la formation théorique et modalités d'évaluation en lien avec le référentiel de certification :	21
14.1.7 Les stages :	22
14.1.8 Le dispositif d'accompagnement	23
14.1.9 Evaluation de la formation :	24
14.1.10 Vacances et Fermetures de l'Institut :	24
14.1.11 La cohésion et la dynamique de groupe	24
14.2 Le projet de formation infirmier	25
14.2.1 Introduction	25
14.2.1.1 Les Particularités pédagogiques	25
14.2.1.2 La communication des résultats d'évaluation :	26
14.2.1.3 L'évaluation de la formation :	26
14.2.1.4 Vacances et Fermetures de l'Institut :	26
14.2.1.5 Cohésion et esprit d'équipe :	26
14.2.2 La 1 ^{ère} Année	27
14.2.3 La 2 ^{ème} Année	31
14.2.4 La 3 ^{ème} Année	37
15. STAGES (PROCESSUS STAGE EN ANNEXE)	41
15.1 L'organisation générale	41
15.2 Les acteurs de stage	42
15.2.1 Le maître de stage	42
15.2.2 Le tuteur de stage	42
15.2.3 Le professionnel de proximité	42
15.2.4 L'apprenant	43
15.3 Le bilan des acquisitions en stage	43
15.4 Les indemnités de stage	43
CONCLUSION	43

INTRODUCTION

Le projet d'école et le projet de formation sont souvent associés. Ils sont formalisés pour donner du sens à l'action menée au sein des instituts et évoluent en fonction des changements possibles.

Le projet d'école repose sur l'analyse de l'horizon stratégique, le diagnostic de l'existant et une réflexion sur la gouvernance des instituts au travers du rôle du directeur des soins.

→ L'analyse de l'horizon stratégique est fondé sur les « tendances » que sont le bassin d'emploi de la ville d'Arles et de son territoire, les orientations dictées par la région, l'évolution des métiers, du contexte professionnel, l'évolution sociologique des jeunes, l'universitarisation, les Groupements Hospitaliers de Territoire, le contexte sanitaire

Tous ces éléments ont une influence sur les modes d'apprentissages et sur la construction du projet des instituts qui se doit d'être en « cohérence » avec l'évolution de ces tendances.

→ Le diagnostic de l'existant prend notamment en compte ce qui se passe à l'intérieur des instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants (IFSI/IFAS) d'Arles :

- La démographie des apprenants (étudiants et élèves) : qui sont-ils, d'où viennent-ils, de quelle ville, selon quel cursus scolaire ? ... : c'est une connaissance à la fois groupale et individualisée des apprenants.
- Les formateurs : quelles sont leurs expériences, leurs expertises, ont-ils un cursus universitaire ?
- Le niveau organisationnel avec le secrétariat, rouage essentiel du fonctionnement administratif et pédagogique des instituts.
- Les liens entre les instituts et les établissements de santé notamment pour la co-construction de l'apprenant dans le cadre de son apprentissage en alternance.

→ La gouvernance des instituts est légiférée par l'Arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 17/04/2018 et du 10/06/2021.

Le projet d'école repose sur les valeurs associées aux instituts, dont les fonctions, missions, ainsi que les finalités sont précisées dans le projet de formation. Les principes pédagogiques, les dispositifs ou moyens pédagogiques ainsi que les instances qui régissent les instituts y sont notamment développés.

Le projet pédagogique est la visée, la conception de la formation d'une équipe pédagogique et de sa direction et constitue le socle de la formation.

Outil de référence et de pilotage pour la direction, l'équipe pédagogique et l'ensemble des apprenants, le projet pédagogique est un « *Plan d'action écrit qui a pour but d'organiser et de structurer la formation. Il est négocié par les différents partenaires et se fonde sur les textes officiels, sur une conception déterminée des soins infirmiers et de l'exercice professionnel. Il tient compte de la population concernée, de la politique de formation et des caractéristiques de l'institution. Il a un caractère contractuel et fait l'objet de réévaluations et de réajustements¹.* »

« *Il formalise à la fois les orientations générales et celles spécifiques à chaque institut et/ou filière de formation. Il présente plusieurs intérêts, notamment de servir de guide à l'équipe pédagogique, de support de communication et de prise de décision pour les tutelles².* »

¹ Dictionnaire des soins infirmiers. AMIEC, Paris, 1995, 371 pages.

² Le projet pédagogique des instituts de formation, Agence Régionale de Santé, Ile de France, 2012.

Le projet pédagogique s'inscrit dans l'évolution de la politique nationale de santé et répond comme nous l'avons vu, à une obligation réglementaire.

Il s'articule autour de deux axes :

- L'axe pédagogique qui correspond aux intentions, aux conceptions et aux valeurs d'une équipe pédagogique et de son responsable,
- L'axe stratégique qui correspond à la politique et aux orientations de la formation au regard des métiers pour lesquels cette équipe a vocation à former.

Il tient compte de l'avis des apprenants et des différents partenaires, recueilli au décours de multiples circonstances. Ces concertations permettent de faire évoluer constamment le projet qui est soumis pour avis aux sections compétentes pour les orientations générales de l'IFSI et de l'IFAS et pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants³ et élèves⁴.

La philosophie des référentiels de formation infirmier et aide-soignant est centrée sur l'approche par les compétences et sur la posture réflexive. « *Le choix de l'apprentissage par compétences repose sur les grandes questions stratégiques, organisationnelles et pédagogiques qui traversent la formation professionnelle infirmière. L'apprentissage par les compétences revient à faire en sorte qu'au sein du territoire régional et de ses politiques de formation, les dispositifs de formation rencontrent enfin les dispositions à apprendre* ». ⁵

Les formations d'infirmiers et d'aides-soignants se déroulent sur le mode de l'alternance intégrative. Celle-ci est particulièrement renforcée par la collaboration étroite avec les professionnels de santé du territoire qui contribuent à la formation des apprenants.

Les référentiels de formation orientent la posture de chacun :

- L'apprenant est considéré comme acteur et responsable de sa formation ce qui lui permettra de développer son autonomie et sa posture réflexive.
- L'équipe pédagogique centrée sur l'apprenant, l'accompagne dans la construction de ses savoirs. Également médiateur et régulateur, le formateur favorise ainsi l'émergence de sens nécessaire à la construction des compétences et à la professionnalisation des apprenants.

Ces projets ont été rédigés par l'ensemble de l'équipe pédagogique sous la responsabilité de la direction.

1. PRESENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS (IFSI et IFAS)

1.1 HISTORIQUE DE L'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Géographiquement, les instituts sont implantés sur le plateau sanitaire de Fourchon, proche du centre-ville d'Arles, avec un accès facile à l'autoroute, et sont situés dans les Bouches du Rhône au sommet du delta du Rhône à égale distance de Nîmes et Avignon et à 90 kms de Marseille.

Les IFSI/IFAS sont une structure publique de formation adossée au Centre Hospitalier d'Arles « Joseph Imbert » dont il dépend financièrement dans le cadre du budget annexe.

³ Arrêté du 17/04/2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

⁴ Arrêté du 10/06/2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

⁵ NAGELS M., L'approche par compétences en formation professionnelle de soins infirmiers. Formation des équipes des IFSI de Bourgoin-Jallieu et de St Egrève, 17 mars 2009.

Celui-ci leur offre des terrains de stages sur divers pôles d'activités : médecine, chirurgie, psychiatrie, gériatrie, urgences-réanimation-cardiologie, mère-enfant ainsi que sur les établissements dont il a la gérance : les Hôpitaux des Portes de Camargue, les EHPAD Arlésiens, St Rémois, Maussanais et le centre de dialyse (DIAVERUM) présent sur le site.

Les IFSI-IFAS travaillent également en partenariat avec les établissements privés et publics de santé de la région arlésienne, nîmoise, uzétienne, avignonnaise et marseillaise dans le but de diversifier et d'augmenter les capacités d'accueil de nos apprenants en stage.

1.2 HISTORIQUE DES ACTIVITES DE FORMATION

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et Aides-Soignants (IFAS) ont été créés en 1974, sous l'appellation « École d'infirmières ». L'arrêté du 23 mars 1992 lui confère sa dénomination actuelle.

A l'origine, la composition des promotions oscillait entre 16 et 38 élèves. En 1986, la régulation par quota fixe le nombre d'élèves à 25, puis 40 en 2000, 50 en 2010 et 52 en 2020. C'est à la rentrée de septembre 2021, suite à la loi du « Ségur de la santé » (décembre 2020) que la capacité de l'IFSI passe à 53 étudiants puis à 55 en 2022 (en intégrant les places accordées aux étudiants en cursus PASS/L.AS) et à 54 en 2023.

Parallèlement, l'Institut de Formation d'Aides-soignants inaugure sa première promotion de 20 apprenants en 1977. Il accueille par la suite 45 apprenants lors d'un cursus de 10 mois. A la rentrée 2015, la capacité de l'IFAS passe à 55 apprenants. Au même titre que pour les promotions IDE, suite à la loi du « Ségur de la santé » une augmentation des quotas aides-soignants est effective : 63 apprenants par promotion dès la rentrée de septembre 2021 puis 70 apprenants par promotion en septembre 2022.

La réingénierie de la formation d'aide-soignant est légiférée en juin 2021.

Ces augmentations de quotas ont engendré la nécessité de travaux d'agrandissement qui permettent d'optimiser l'accueil de nos étudiants et élèves.

En septembre 2013, la Région finance les préparations au concours aide-soignant (AS) et infirmier (IDE) qui accueillent entre 18 et 22 candidats. C'est en septembre 2016 que la préparation au concours IDE est interrompue puis relancée par l'IFSI en 2017 par le financement des 20 participants. Après une interruption de 2 années en lien avec les nouvelles modalités d'admission en IFSI (Parcoursup) et la crise sanitaire liée à la Covid-19, la préparation à l'admission en IFSI est réactivée depuis octobre 2021.

2. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, ADMINISTRATIONS DE CONTRÔLE ET DE TUTELLE

Les IFSI/IFAS relèvent de la tutelle du Ministère de la santé et des Sports et de ses services déconcentrés : l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Régionale De l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Le Conseil Régional de la région PACA, depuis la loi d'août 2004 relative à la décentralisation, assure le financement des instituts de formation à la hauteur de 80%. En parallèle, il préconise aux IFSI/IFAS de garantir la qualité de l'ensemble des prestations offertes aux apprenants par la mise en œuvre de la certification et de la certification des instituts.

Dans le cadre de l'universitarisation, la collaboration étroite entre l'université d'Aix-Marseille et l'IFSI est effective par la mise en place du système « Licence/Master/Doctorat » (LMD).

Dans ce contexte, les instituts sont de véritables acteurs du développement du processus d'apprentissage au niveau régional.

3. CADRE REGLEMENTAIRE

3.1 LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT ET LES AUTORISATIONS DES INSTITUTS DE FORMATION PARAMÉDICAUX

- **Arrêté du 9 juin 2023** portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- **Arrêté du 29 juillet 2022** relatif aux modalités de fonctionnement des instituts de formation d'ambulancier
- **Arrêté du 10 juin 2021** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- **Arrêté du 10 juin 2021** portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur
- **Articles L 4383-1 à L 4383-5** du Code de la santé publique
- **Articles R 4383-1 à R 4383-5** du Code de la santé publique
- **Arrêté du 17 avril 2018** modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- **Arrêté du 20 avril 2012** modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- **Arrêté du 02 août 2011** modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- **Arrêté du 31 juillet 2009** relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur
- **Arrêté du 21 avril 2007** relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

3.2 LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

- **Arrêté du 22 décembre 2020** modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- **Arrêté du 03 janvier 2019** relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'état infirmier
- **Instruction N°DGOS/RH/2016/330 du 04 novembre 2016** relative à la formation des tuteurs de stage paramédicaux
- **Article D636-69 du code de l'éducation** : Délivrance du grade de licence
- **Instruction N°DGOS/RH1/2014/369 du 24 décembre 2014** relative aux stages en formation infirmière
- **Arrêté du 2 août 2013** fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique
- **Articles D4311-16 à D4311-23** du Code de la santé publique : Organisation des études
- **Instruction N°DGOS/RH1/2011/470 du 14 décembre 2011** relative à la mise en œuvre des évaluations dans le cadre de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier
- **Circulaire N° DGOS/RH1/2011/293 du 20 juillet 2011** relative à la mise en œuvre du référentiel de formation infirmier
- **Instruction N°DGOS/RH1/2010/243 du 05 juillet 2010** relative aux modalités de mise en œuvre de la réforme LMD au sein des instituts de formation en soins infirmiers

- **Arrêté du 31 juillet 2009** relatif au diplôme d'État d'infirmier, modifié notamment par les **Arrêtés du 3 juillet 2023, du 16 décembre 2020, du 23 janvier 2020 et du 13 décembre 2018**

3.3 LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LA PROFESSION INFIRMIERE

- **Loi n° 2023-379 du 19 mai 2023** portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé
- **Arrêté du 21 avril 2022** fixant la liste des personnes pouvant bénéficier de vaccinations administrées par un infirmier ou une infirmière sans prescription médicale préalable de l'acte d'injection
- **Extraits du Code de la Santé Publique :**
Articles L4311 à L4314 et articles R4311 à R4311-94 : Exercice de la profession infirmière
Articles R4312 à R431-92 : Déontologie des infirmiers
Articles D4381-1 à D4381-6 : Haut Conseil des Professions Paramédicales ;
- **Arrêté du 20 mars 2012** fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire

3.4 LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LA FORMATION ET LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANTE

- **Arrêté du 9 juin 2023** portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- **Arrêté du 5 juillet 2022** modifiant l'arrêté du 3 Février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant et d'auxiliaire en puériculture ou des actes et activités d'infirmier, et à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant par les étudiants en santé non médicaux et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture par les étudiants sages-femmes
- **Arrêté du 10 juin 2021** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par l'Arrêté du 9 juin 2023
- **Arrêté du 7 Avril 2020** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture modifié par **l'Arrêté du 10 Juin 2021 et l'Arrêté du 12 Avril 2021**
- **Article R.4311-4 du code de la santé publique :** exercice de la profession aide-soignante
Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

L'ensemble de ces textes précisent les finalités et le contenu de chacune de ces formations.

Le recueil des principaux textes relatifs aux formations préparant aux diplômes d'Etat d'infirmier et d'aide-soignant est remis à chaque apprenant au début de la formation.

4. PUBLIC ACCUEILLI

L'établissement accueille, renseigne et oriente toute personne souhaitant intégrer une des formations proposées, **sans aucune discrimination.**

Un dispositif spécifique est prévu pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le nombre d'inscrits aux concours IDE et AS est en baisse. Cette diminution est en lien avec les nouvelles modalités d'admission en IFSI par la plateforme Parcoursup (2019) et une attractivité moindre pour le métier d'AS depuis la crise sanitaire COVID-19.

Nombres d'inscrits	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Concours IDE	682	624	597	42*	59*	91	57	62
Concours AS	326	299	272	170	170	191	148	122

*Depuis 2019, les chiffres ne sont pas représentatifs et ne peuvent être comparés aux années précédentes en raison des nouvelles modalités d'admission en IFSI par la plateforme Parcoursup. Une baisse des inscriptions est toutefois notée en 2022.

En 2023, les quotas définis par la Région sont de 35 étudiants en Soins Infirmiers (ESI) recrutés par Parcoursup et de 18 par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC).

L'institut de formation envisage d'accueillir des élèves aides-soignants par la voie de l'apprentissage.

4.1 L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES APPRENANTS

De par son positionnement géographique au nord est de la région SUD, l'institut de formation recrute principalement les apprenants issus de 5 départements limitrophes (Gard, Hérault, Vaucluse, Pyrénées Orientales et Aude) qui composent la région d'Occitanie. En Septembre 2022, cette population représente 40% des apprenants en formation et 60% sont issus de la région SUD.

4.2 LE PROFIL DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

4.2.1 L'âge des étudiants

En 2022, la moyenne d'âge des promotions se situe aux alentours de 25,8 ans. Les âges sont généralement compris entre 17/20 ans et 50 ans et plus.

4.2.2 La Composition des promotions

Même si les promotions tendent à se « masculiniser », elles sont composées majoritairement de femmes (95%) et les hommes ne représentent que 5%.

4.2.3 Le Coursus scolaire – diplômes

34 ESI sont recrutés en 2022 par la plateforme Parcoursup et 19 ESI par la voie de la FPC en 2022 :

- 34% sont diplômés du DEAS
- 1% détient un DEAP
- 10% détiennent un DEAMP

4.2.4 L'insertion des étudiants

Les réponses reçues à 6 mois de l'obtention du DE démontrent qu'en 2021 et 2022, 100% des infirmiers diplômés ont trouvé un emploi.

4.3 LE PROFIL DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS

4.3.1 L'âge des apprenants AS :

La moyenne d'âge des promotions est de 28 ans à la rentrée de 2022 comprise entre 17 et 56 ans.

4.3.2 La composition des promotions

Les promotions sont encore très « féminisées ». Elles sont composées en septembre 2021 de 85% d'apprenants de sexe féminin et de 15% de sexe masculin.

4.3.3 Le cursus scolaire - Diplômes

Globalement, en 2022 :

- 58 % des apprenants détiennent un diplôme de niveau 4 (Bac dont ASSP et SAPAT, DAEU...).
- 23.5 % ont un diplôme de niveau 3 (BEP, CAP, DEAVS...)
- 10 % sont sans diplôme
- 7% ont un diplôme de niveau 5 (BTS...)
- 1.5 % ont un diplôme de niveau 7 (Master)

4.3.4 L'insertion des apprenants AS :

Les réponses reçues à 6 mois de l'obtention du DE, montrent qu'en 2022 et comme en 2021, 100% des aides-soignants diplômés ont trouvé un emploi.

5. PRISE EN CHARGE ET REMUNERATION DES APPRENANTS

Les apprenants en soins infirmiers peuvent bénéficier sur leur parcours de formation des aides financières suivantes :

Conseil Régional Sud Site de la région PACA	Financement de la formation en soins infirmiers Conseil Régional : (budget de fonctionnement des IFSI/IFAS)
	Bourse Régionale d'études pour : étudiants en continuité de parcours scolaire et ceux indemnisés par France Travail
	Indemnité Régionale d'Etudes (IRSE)
	Fond d'Aide Régionale sur critères (FARESS)
	Carte ZOU, les étudiants peuvent bénéficier d'un nombre illimité de voyages en TER concernant le trajet domicile-études sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur moyennant l'achat d'une carte
	Carte Pass santé (gratuite)
OPCA/Transition pro	Salariés en formation professionnelle
Boursiers	Étudiants bénéficiant d'une bourse Région
France Travail	Étudiants bénéficiant d'une indemnité France Travail

Les apprenants aides-soignants-es peuvent bénéficier sur leur parcours de formation des aides financières suivantes :

Conseil Régional Sud Site de la région PACA	Financement de la formation aide-soignante par le Conseil Régional : (budget de fonctionnement des IFSI/IFAS)
	RSFP : Rémunération de « Stagiaire de la Formation Professionnelle
	Bourse Régionale d'études pour : élèves en continuité de parcours scolaire et ceux indemnisés par France Travail
	Carte ZOU, les apprenants peuvent bénéficier d'un nombre illimité de voyages en TER concernant le trajet domicile-études sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur moyennant l'achat d'une carte
OPCA / Transition pro	Salariés en formation professionnelle
France Travail	Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)

6. FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

6.1 L'instance compétente pour les orientations générales des instituts :

Selon les arrêtés du 17 avril 2018 et du 10 juin 2021 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux :

Cette instance se divise en trois sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants,
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires,
- Une section relative à la vie étudiante/élève.

La coordination et l'information entre l'instance et les trois sections sont assurées par la Direction des instituts de formation.

Cette instance qui est présidée par le représentant de l'Etat (ARS), émet un avis sur les sujets suivants :

- Le budget des instituts,
- Les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories professionnelles,
- La mutualisation des moyens avec d'autres instituts,
- L'utilisation des locaux et l'équipement pédagogique,
- Le rapport annuel d'activité pédagogique,
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- Les bilans annuels d'activités des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante/élèves,
- La cartographie des stages,
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Cette instance se réunit au moins, une fois par an.

Cette instance valide :

- Le projet des instituts dont le projet pédagogique et les projets innovants,
- Le règlement intérieur,
- La certification des instituts ou la démarche qualité.
- Le développement de l'apprentissage

6.2 La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants/élèves

Cette section est présidée par la Direction des instituts ou son représentant et rend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Les apprenants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge,
- Demandes de redoublement formulées par les apprenants,
- Demandes d'une période de césure formulées par les apprenants,
- Demandes d'interruption de formation sollicitées par les apprenants.
- Demandes de dispenses de modules ou d'unités d'enseignement

Cette section se réunit après convocation par la Direction des instituts.

Les décisions de cette section font l'objet d'un vote à bulletin secret.

Le bilan annuel de cette section est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales des instituts.

6.3 La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

La direction de l'IFSI/IFAS est assisté de cette section qui est présidée après tirage au sort, parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'instance compétente pour les orientations générales des instituts.

Cette section prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

Le jour de la séance, la Direction ou son représentant présente la situation de l'apprenant puis se retire.

L'apprenant présente des observations écrites ou orales et peut être assisté d'une personne de son choix.

La section peut décider d'une des sanctions suivantes :

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire de l'apprenant de l'institut pour une durée maximale d'un an
- Exclusion de l'apprenant de la formation pour une durée maximale de cinq ans.

Les décisions de la section font l'objet d'un vote à bulletin secret.

La décision de la section est prononcée de façon dûment motivée par celle-ci et notifiée par écrit par le président de la section, à la direction des instituts.

La direction notifie par écrit à l'apprenant, cette décision dans un délai maximal de cinq jours ouvrés après la réunion.

L'avertissement peut être prononcé par la direction des instituts sans consultation de cette section.

Dans ce cas, l'apprenant qui peut se faire assister d'une personne de son choix, est reçu par la direction de l'IFSI/IFAS en présence du cadre formateur référent. Cette sanction motivée est notifiée à l'apprenant sous cinq jours ouvrés.

Le bilan annuel de cette section est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales des instituts.

6.4 La section relative à la vie étudiante/aux conditions de vie des élèves :

Cette section est présidée par la Direction des instituts. Un vice-président est désigné parmi les apprenants présents. En cas d'absence de la direction, la présidence est assurée par le vice-président.

Cette section se réunit au moins deux fois par an sur proposition de la direction ou des apprenants représentés à la section de la vie étudiante.

Cette section émet un avis sur :

- L'utilisation des locaux et du matériel,
- Les projets « extra scolaires »,
- L'organisation des échanges internationaux.

L'ordre du jour est préparé par le président et le vice-président de la section.

Cette section est composée de la Direction ou de son représentant, des 6 apprenants élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et au minimum de trois autres personnes désignées par la direction parmi l'équipe pédagogique et administrative des instituts.

Le bilan annuel d'activité des réunions de la section relative à la vie étudiante/aux conditions de vie des élèves est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales des instituts par la direction des instituts.

6.5 La commission d'attribution des crédits (IFSI)

Elle est présidée par la Direction de l'institut.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants, d'un représentant de l'enseignement universitaire, de représentants des tuteurs de stage.

A la fin de chaque semestre, excepté pour le 6^{ème} semestre, la commission se prononce sur l'attribution des crédits européens.

6.6 La Commission de validation de l'acquisition des résultats (CVAR)

Elle est présidée par la Direction de l'institut.

Elle est composée de deux formateurs permanents et de deux encadrant de stage de même filière que la formation concernée. Les membres sont désignés par la Direction de l'établissement. Un suppléant est désigné pour chaque membre dans les mêmes conditions que le titulaire.

Au moins deux commissions ont lieu par an pour vérifier le parcours scolaire de l'apprenant., dont une se réunit en fin d'année scolaire.

Au cours de la CVAR de fin d'année scolaire, la commission se prononcera sur l'acquisition ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes d'apprentissage clinique constitutives à la formation soit les 4 périodes pour un cursus complet.

7. ENGAGEMENT DE L'INSTITUT DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

La position de l'apprenant au centre du dispositif de formation, l'évolution du contexte réglementaire, l'importance de l'évaluation des pratiques professionnelles nous conduisent à nous inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité de nos prestations.

L'IFSI-IFAS a confirmé son engagement dans la démarche qualité par son inscription dans le processus de certification des établissements de formation selon le Référentiel National Qualité, initié par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

- En mai 2021, l'IFSI-IFAS a répondu avec succès à l'Audit Initial, et s'est vu attribuer un résultat de 100% de conformité au référentiel, permettant l'obtention du certificat « Qualiopi ».
- Dans la continuité, l'audit de surveillance des 21 et 22 novembre 2022 a également permis l'obtention de 100% de conformité sur les 32 indicateurs formulés autour de 7 critères, et le maintien de la certification « Qualiopi ».

Ces résultats ont mis en exergue l'engagement de chacun des personnels des instituts.

Toutefois, l'enjeu pour les IFSI-IFAS est désormais de maintenir pérenne ce haut niveau d'exigence dans le cycle de certification, la prochaine étape étant l'audit de renouvellement, en février 2024.

La culture qualité permet :

- D'optimiser les prestations offertes aux apprenants,
- De favoriser l'harmonisation des pratiques pédagogiques,
- D'améliorer l'organisation interne, la coordination des activités et donc l'efficacité,
- D'encourager la participation et la responsabilisation de chacun des acteurs,
- De valoriser la formation dispensée,
- D'afficher nos compétences par une évaluation objective,
- De déterminer des indicateurs de la qualité de l'apprentissage, du fonctionnement et de la gestion.

Les objectifs centrés sur l'amélioration continue du dispositif sont :

- De définir des indicateurs de suivi de la qualité de l'apprentissage et de la gestion,
- De suivre les différents processus (analyse de leur performance et des dysfonctionnements),
- De proposer des actions d'amélioration, de les mettre en œuvre et de les évaluer.

8. FINALITES DE LA FORMATION

Les IFSI/IFAS ont pour objectif d'amener l'apprenant à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seules et/ou en équipe pluriprofessionnelle.

La formation initiale a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs, savoir-faire, attitude et comportements.

- **Former un infirmier compétent, un aide-soignant compétent.**

Selon Fabre (1994), former évoque « *une action profonde sur la personne impliquant une transformation de l'être* ⁶ ». La formation des apprenants impliquerait donc la transformation du sujet qui se projette dans le métier. La formation incite l'apprenant à développer des savoirs théoriques et méthodologiques, des habiletés gestuelles et des capacités relationnelles. L'apprenant entre ainsi dans un processus de professionnalisation, capable de mobiliser ses compétences.

Pour Perrenoud, (1999) « *une compétence est une capacité d'action efficace face à une famille de situations, qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun pour identifier et résoudre de vrais problèmes* ⁷ ».

L'acquisition de compétences nécessite de travailler trois niveaux d'apprentissage :

- « **Comprendre** » : l'apprenant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires pour comprendre les situations ;
- « **Agir** » : il mobilise les savoirs et intègre la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « **Transférer** » : l'apprenant acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

L'alternance devient ainsi un moyen pédagogique qui permet aux apprenants d'enrichir leur expérience, de développer des compétences, de questionner, d'évaluer leur pratique professionnelle. C'est dans l'alternance que l'apprenant va construire également son identité professionnelle. En effet, Barbier (1996) affirme que le développement de compétences « *a spécifiquement pour résultat la production conjointe de nouvelles pratiques et de nouvelles composantes identitaires mobilisées dans ces pratiques* ⁸ ».

- **Permettre à l'apprenant de construire son identité professionnelle**

Les apprenants possèdent une identité personnelle propre et une conception de la profession en rapport avec leur identité, leur culture, leurs expériences, leur histoire de vie...

Cependant la construction de leur identité professionnelle se développera selon un processus de transformation au cours de leur formation.

Hugues (cité par Dubar⁹, 2000, p.139) identifie trois phases qui permettent la construction de l'identité professionnelle :

- Le « passage à travers le miroir » qui est l'immersion dans la culture professionnelle et qui permet de découvrir la réalité du monde professionnel.
- L'installation de la dualité entre le modèle idéal de la profession et le modèle réel de celle-ci.

⁶ Fabre, M. (1994). *Penser la formation*. Paris : PUF.

⁷ Perrenoud, P. (1999). Articulation théorie-pratique et formation de praticiens réflexifs en alternance. *Vie pédagogique*, 112, 16-20.

⁸ Barbier, JM. (1996). De l'usage de la notion d'identité en recherche, notamment dans le domaine de la formation. *Education permanente*, 128, 11-26.

⁹ Dubar, C. (2000). *La socialisation*. (3ème éd.) Paris : Armand Colin.

- La conversion ultime où il s'agit de procéder à un ajustement par abandon et refoulement des idées reçues.

Les apprenants vont donc évoluer individuellement de façon différente au cours de la formation. L'identité se construit et se transforme à travers de multiples interactions du sujet avec son environnement.

9. FONDEMENTS DU PROJET PEDAGOGIQUE

La formation vise à former, dans le respect des valeurs humaines et de l'éthique professionnelle, des professionnels compétents, sachant gérer leur autonomie, responsables, réflexifs et créatifs. Notre projet de formation s'inscrit dans une visée de professionnalisation des futurs personnels de santé.

Le modèle de pensée de l'équipe est humaniste avec pour principales valeurs le respect et la bientraitance.

- **Le respect** : Cette valeur fait référence au concept d'altérité. Ainsi, respecter une personne nous conduit à reconnaître l'existence d'un Autre que soi, à la fois semblable et différent. Les différences sont source d'enrichissement.
- **La bientraitance** : « *La bientraitance trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Il s'agit d'une culture partagée au sein de laquelle les sensibilités individuelles, les spécificités de parcours et de besoins, doivent pouvoir s'exprimer et trouver une réponse adaptée¹⁰* ».

10. PRINCIPES PEDAGOGIQUES

L'ingénierie de la formation est construite selon une approche socioconstructiviste. En référence aux théories de l'interaction sociale dont parle le psychologue Lev Vygotski, on peut dire que le formateur sollicite l'apprenant et lui permet de réussir en collaboration ce qu'il sera demain capable de réussir seul.

Chaque apprenant est acteur dans son apprentissage. Pour cela, le formateur doit suivre sa progression dans sa manière d'acquérir des compétences, l'accompagner dans un parcours qui lui est adapté, notamment dans les situations de handicap, favoriser son auto-évaluation et collaborer avec les tuteurs de stage afin de combiner les savoirs et les savoirs faire dans leur appréhension et leur évaluation.

Il s'agit d'aider les apprenants à transformer les connaissances acquises en compétences professionnelles dans l'alternance et par le biais d'outils pédagogiques divers : exercices d'entraînement à l'analyse clinique et à la réflexion critique, analyses de situations pratiques, exploitations de stage, exercices en situation de simulation, suivis pédagogiques, jeux de rôle, démarches éducatives sur le terrain.

11. ACTEURS

11.1 L'apprenant

Le projet pédagogique est centré sur l'apprenant, le rendant acteur de sa formation et auteur de sa professionnalisation. Il est responsable et pourvu d'un potentiel d'autonomie.

Possédant des ressources, une histoire, des expériences, des aptitudes d'acquisition et des motivations personnelles, l'apprenant développe des capacités d'adaptation, un esprit d'initiative, de créativité et de posture réflexive.

¹⁰ ANESM (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux), La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, juin 2008, p 14.

L'apprenant dispose d'un portfolio qui lui est personnel. C'est un véritable outil au service de sa formation qui atteste de son parcours, de ses objectifs, de son évolution et lui permet de mesurer sa progression en stage. C'est un document de référence dans le cadre de son suivi par les différents acteurs de la formation.

11.2 L'équipe de direction

- **La Directrice / Le Directeur :**

Elle/il est membre de l'équipe de direction du Centre Hospitalier d'Arles auquel sont adossés les instituts. Elle/il assure la direction des IFSI-IFAS et les missions rattachées à cette fonction sont définies par la réglementation relative au fonctionnement des instituts de formation paramédicaux selon l'Arrêté du 21 avril 2007, modifié par les arrêtés du 17 avril 2018 et du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

• **Ses responsabilités :**

Elles sont définies par :

→ Le décret n° 2014-7 du 7 Janvier 2014 modifiant le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière précise dans l'article 5 :

« Le Directeur des Soins, Directeur d'Institut de Formation ou Coordinateur Général d'Instituts de Formation, exerce les responsabilités et missions définies par la réglementation et l'agrément des Directeurs de ces Instituts. Sous l'autorité du Directeur de l'Etablissement, il est responsable de ... »

→ L'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation [...] et aux agréments de leur directeur :

« Les instituts de formation préparant au diplôme d'Etat infirmier sont dirigés par un Directeur responsable de :

- *La conception du projet pédagogique de l'institut avec l'ensemble des professionnels concernés*
- *L'organisation de la formation initiale et continue dispensée dans l'institut ainsi que les sessions de préparations à l'entrée dans ces instituts ; il contribue à la politique de formation définie par la Région en lien avec l'ARS et les universités*
- *L'organisation de l'enseignement théorique et pratique*
- *L'animation, de l'encadrement, de la gestion et du développement des équipes pédagogique, administrative et logistique*
- *Contrôle des études et de la mise en œuvre des droits des étudiants*
- *Fonctionnement général de l'institut*
- *La recherche en soins et en pédagogie conduite par l'équipe enseignante de l'institut.*

Il participe aux jurys constitués en vue de l'admission dans les instituts de formation préparant aux professions paramédicales et de la délivrance des diplômes sanctionnant la formation dispensée dans ces instituts.

Sur désignation du directeur, le directeur des soins, directeur des instituts, participe à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines du ou des instituts de formation qu'il dirige ».

• **L'autorisation des instituts et l'agrément du directeur :**

La création des instituts ou écoles de formation fait l'objet d'une autorisation délivrée par le Président du Conseil Régional, après avis du représentant de l'Etat dans la région.

Le président du Conseil Régional agréé, après avis du représentant de l'Etat dans la région, le directeur des instituts de formation.

Les autorisations et agréments peuvent être retirés en cas de non-respect des dispositions législatives ou réglementaires régissant l'organisation des formations et d'incapacité ou de faute grave des dirigeants des instituts.

Les conditions dans lesquelles sont délivrées les autorisations et les agréments sont fixées par voie réglementaire.

• La politique de formation :

Il s'agit pour le directeur des soins de créer les conditions pour que l'équipe mette en place une pédagogie active centrée sur l'apprenant favorisant :

- Le développement de la culture professionnelle dans une dimension pluri professionnelle et multi catégorielle,
- Un travail sur les attitudes et les positionnements attendus,
- L'acquisition d'outils et de méthodes d'analyses des pratiques de soins,
- L'optimisation des compétences organisationnelles, pédagogiques, éducatives, relationnelles, et techniques des professionnels, quel que soit leur secteur d'activité,
- L'enrichissement de l'expression orale et écrite professionnelle,
- La promotion d'études et travaux d'initiation à la recherche, afin de permettre aux futurs professionnels d'exercer pleinement leur fonction et d'assumer leur responsabilité dans un contexte d'amélioration continue de la qualité des soins dispensés aux usagers en établissements de santé ou sur leurs lieux de vie.

• La stratégie :

- Former des professionnels aptes à répondre aux besoins, demandes des usagers du système de santé, à dispenser des soins adaptés à chacun, ouverts sur les autres professions de santé, sur l'actualité, sur l'environnement, sur le monde,
- Insuffler un désir d'évolution personnelle et de participation à l'évolution de la profession de soignant auprès des équipes et des apprenants,
- Développer des partenariats, en particulier avec la Direction des Soins des établissements de santé dans un souci de cohérence de la formation et de la qualité des soins,
- Développer le travail en réseau avec les autres instituts de formation en favorisant la concertation et la mutualisation des ressources,
- Favoriser la concertation et la coopération dans l'équipe pédagogique et avec les partenaires en privilégiant la qualité des relations internes et externes basées sur le respect d'autrui et la confiance,
- Mettre en place un dispositif de formation en lien avec les conceptions de la formation,
- Rendre transparent le dispositif de formation dans un souci de recherche de la qualité de l'offre de formation,
- Contribuer au développement de l'universitarisation en optimisant le partenariat avec l'AMU¹¹ afin d'inciter la recherche en soins infirmiers dans le cadre du système LMD et de participer à la mise en place du service sanitaire.
- Maintenir et développer la démarche qualité au sein des instituts pour conserver la certification en lien avec le Conseil Régional et en référence aux recommandations du référentiel QUALIOPI.

11.3 La coordinatrice/le coordinateur pédagogique

Elle/il est chargé(e), sous l'autorité de la Directrice / Directeur de l'institut, de piloter l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique des formations initiales (IFSI-IFAS). Elle/il accompagne les formateurs dans la déclinaison du projet.

Elle/il est référent(e) des terrains de stages et en assure la coordination.

11.4 Les formateurs

Les formateurs, sous la responsabilité de la Direction, sont garants de la mise en œuvre du dispositif pédagogique.

Ils accompagnent les apprenants dans leur processus d'apprentissage et dans l'élaboration de leur projet professionnel, en instaurant une relation d'écoute, de respect et d'authenticité. Ils privilégient des méthodes

¹¹ Aix Marseille Université

permettant à l'apprenant de s'enrichir de ses expériences et de celles de ses pairs. Ils amènent les apprenants à se questionner et à réfléchir afin de favoriser la réflexivité.

Chaque formateur est référent d'un groupe d'apprenants pour lesquels il assure le suivi pédagogique lors des temps de rencontres individuelles et collectives.

Dans le cadre de ce suivi pédagogique, il accompagne l'apprenant afin que celui-ci trouve du sens à ses apprentissages, qu'il tende vers l'autonomie, qu'il identifie et construise son projet professionnel.

Il fait le bilan de ses acquisitions, le conseille et participe à l'adaptation des choix des stages en fonction de ses besoins et en concertation avec la coordinatrice des stages. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu de l'évolution des éléments d'acquisition.

Il est en lien avec les professionnels de terrain pour le suivi des parcours et les questions pédagogiques. Il encadre l'apprenant en stage de sa propre initiative, à la demande de celui-ci ou à celle des professionnels. Pour chaque stage l'apprenant bénéficie d'une séance d'analyse de pratique individuelle ou collective.

Chaque formateur est responsable de la mise en œuvre de diverses compétences (cf. référentiel de formation) et de certaines unités/modules d'enseignement (élaboration, organisation, planification, suivi, enseignement et évaluation).

12. ORGANISATION INTERNE

12.1 La formation en soins infirmiers et des aides-soignants

- Equipe 1^{ère} année IFSI : Cadres formateurs - 3 ETP¹²
- Equipe 2^{ème} année IFSI : Cadres formateurs – 2,5 ETP
- Equipe 3^{ème} année IFSI : Cadres formateurs - 2 ETP
- Equipe IFAS : Cadres formateurs et formateurs IDE – 3,20 ETP
- Coordinatrice pédagogique et coordinatrice des stages : 1ETP

Tous les formateurs sont infirmiers diplômés d'Etat et la plupart possèdent un diplôme de Cadre de santé. Certains sont également détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou une spécialité tels que :

- Master 2 Pro Education et Formation, parcours éducation formation et encadrement dans le secteur de la santé
- Master 1 Pro en Education et Formation en Sciences humaines et sociales
- Licence universitaire en administration et gestion sociale, option Ressources Humaines
- Licence américaine d'infirmière diplômée (Nursing Licence Registered Nurse)
- Diplôme Universitaire en hygiène hospitalière
- Diplôme Universitaire Gestion des Risques
- Diplôme Universitaire Qualité/Certification et Evaluation
- Diplôme Inter-universitaire d'Ethique
- Diplôme Inter-universitaire Douleur
- Diplôme Inter-universitaire Santé Primaire
- Certificat de sophrologue praticien reconnu au RNCP

12.2 La coordination des stages

La coordinatrice pédagogique gère administrativement l'ensemble des stages des apprenants de l'institut.

Cette fonction de coordinatrice requiert une bonne connaissance des terrains de stages et des échanges réguliers avec les partenaires internes et externes de l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier d'Arles afin de s'assurer de la validité des terrains de stage mais également d'établir une gestion prévisionnelle.

¹² Equivalent Temps Plein

Le démarchage, les échanges avec les responsables de l'encadrement et la visite des structures d'accueil sont la clé de voute de la pérennité des terrains avec lesquels des liens privilégiés ont été tissés.

Suite à la crise sanitaire, la pénurie de soignants dans les établissements de santé a impacté l'encadrement des stagiaires et les diverses restructurations (fermetures, regroupement d'unités de soins ...) a diminué l'offre de stage sur le territoire.

Un travail de réflexion est systématiquement engagé avec l'équipe pédagogique pour répondre aux composantes du référentiel de formation IDE et AS, tout en mettant en adéquation le projet professionnel de l'apprenant et les possibilités d'accueil recensées par rapport aux besoins exprimés.

La coordinatrice pédagogique, participe à l'élaboration de la politique d'accueil et d'encadrement en stage au sein du CH d'Arles. Cette politique est initiée et conduite par la direction des soins de l'établissement. L'objectif principal étant de rendre les stages qualifiants.

Cette fonction demande un travail constant et régulier de réactualisation des documents tels que les fiches signalétiques ou les livrets d'accueil des terrains de stage : coordonnées des structures, cibles prévalentes et autres éléments précieux pour l'apprenant notamment avant son départ en stage.

Règlementairement, lorsque le choix des stages est défini, des conventions de stage sont établies entre le centre de formation et les structures d'accueil. La coordinatrice pédagogique en assure le suivi.

Le dispositif de stage est revu annuellement afin d'évaluer quantitativement et qualitativement l'offre de stage mais également de préciser certaines modalités en termes d'organisation et de faisabilité, au bénéfice des apprenants.

12.3 L'équipe administrative

L'équipe administrative est composée d'une assistante de direction et de 2 secrétaires, chacune ayant des missions spécifiques en lien avec les fonctions occupées qu'elles exercent sous l'autorité hiérarchique de la direction.

➤ Le secrétariat de Direction :

Il assure les missions suivantes :

- Coordination des secrétariats
- Gestion administrative du service

➤ Le secrétariat Administratif :

Il est constitué de 2 personnes (1,5 ETP), chargées de :

- L'information et la communication : accueil du public, des apprenants, téléphonie
- La gestion de la scolarité : dossiers scolaires, attestations de présence, déclaration accidents de travail
- La formalisation, le suivi et la gestion des processus administratifs.

12.4 La documentation

La documentaliste (0.5 ETP) assure également la gestion du parc informatique.

Forte d'un fond documentaire spécialisé dans le domaine paramédical (plus de 2500 ouvrages, 15 abonnements à des revues spécialisées...), la documentaliste accueille le public en formation dans un espace convivial de consultation et de travail.

Les apprenants sont guidés par leurs formateurs à la recherche d'informations sur Internet et sur les bases de données spécialisées généralistes ou en lien avec l'université Aix/Marseille (ENT¹³, BU¹⁴ pour les étudiants), afin de leur faire acquérir davantage de méthodologie et d'autonomie dans leurs recherches documentaires.

12.5 Les vacataires chargés d'enseignement

Ils sont :

- Professionnels experts dans un domaine lié aux enseignements
- Professionnels de santé de terrain
- Universitaires
- Professionnels habilités par l'université de rattachement, soit l'académie d'Aix- Marseille

12.6 L'équipe logistique

Une équipe de 2 agents de service hospitalier qualifiés (2 ETP) assure l'entretien quotidien des locaux des instituts.

13. RESSOURCES MATERIELLES

L'IFSI/IFAS dispose de :

- **Locaux :**
 - Des salles de cours de différentes tailles dont la majorité sont équipées d'un système de vidéo projection
 - Des salles de travaux pratiques, dont une équipée pour la simulation
 - Un amphithéâtre sonorisé de 115 places
 - Un centre de documentation
 - Deux salles repas pour les apprenants
 - Une salle informatique dédiée spécifiquement aux apprenants
 - Des bureaux dédiés à l'équipe de direction, administrative et pédagogique
 - Une salle de reprographie destinée aux équipes administratives et pédagogiques
 - Une salle polyvalente à destination de l'équipe
 - Une douche et des toilettes, dont certaines adaptées pour les personnes en situation de handicap
- **Matériel :**
 - Un photocopieur réservé aux apprenants
 - Une vingtaine d'ordinateurs portables empruntables
 - Six ordinateurs fixes dont un dédié aux supports de DVD
 - Trois imprimantes pour les apprenants
 - Six imprimantes pour l'équipe administrative et pédagogique
 - Un système informatique comprenant :
 - Un réseau Internet et Intranet
 - Un système WIFI
 - Des logiciels de gestion des formations dans les domaines administratifs et pédagogiques
 - Une plateforme Web Moodle, destinée aux apprenants.

¹³ Environnement Numérique de Travail, Bibliothèque Universitaire.

¹⁴ Bibliothèque Universitaire

14. PROJETS DE FORMATION DE L'IFSI-IFAS

14.1 Le projet de formation aide-soignant

14.1.1 L'équipe pédagogique :

Outre l'intervention de divers partenaires de la formation (équipe pédagogique, professionnels experts dans leur domaine, professionnels de terrain, cadres de santé de proximité...), la formation aide-soignante est coordonnée par 1 cadre formateur infirmier à 50% (il assure également 50% au niveau de la formation IDE) et 3 formatrices infirmières travaillant à temps plein ou à temps partiel.

14.1.2 La définition du métier :

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

14.1.3 La définition des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

- Les soins courants dits «de la vie quotidienne »

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

- Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.

14.1.4 La présentation du référentiel de la formation :

L'ensemble de la formation dure 44 semaines soit 1540h réparties comme suit :

- 22 semaines, soit 770h d'enseignements théoriques et pratiques en institut de formation ou à distance, composées de 10 modules d'enseignement répartis sur 5 blocs, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (API), des travaux personnels guidés (TPG) et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. L'enseignement en institut de formation comprend des cours magistraux, des travaux dirigés individuels et/ou en groupe, et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels (simulation...).

- 22 semaines, soit 770h d'enseignement en milieu professionnel réparties en 4 stages cliniques et 11 compétences.

L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complet de certains modules de formation et stages sont accordés aux apprenants en fonction des titres et/ou diplômes dont ils sont titulaires. Un courrier récapitulatif précisant les enseignements théoriques et pratiques à suivre est formalisé et remis à chaque apprenant bénéficiant de dispenses en début d'année.

14.1.5 Les objectifs de la formation aide-soignant :

Les objectifs de formation décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de formation. Ils correspondent à l'exigence minimale requise en formation pour délivrer le diplôme en vue de l'exercice des activités du métier d'aide-soignant. Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier et préparent l'élève à l'emploi.

14.1.6 Organisation de la formation théorique et modalités d'évaluation en lien avec le référentiel de certification :

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation
Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	<u>Module 1</u> Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 147h	<u>Etude de situation :</u> Cas concret écrit et démarche clinique exposée à l'oral
	<u>Module 2</u> Repérage et prévention des situations à risque 21h	<u>Etude de situation :</u> Cas concret écrit et démarche clinique exposée à l'oral
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	<u>Module 3</u> Évaluation de l'état clinique d'une personne 77h	<u>Etude de situation :</u> Cas concret écrit
	<u>Module 4</u> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 182h	<u>Etude de situation :</u> Cas concret écrit et démarche clinique exposée à l'oral
	<u>Module 5</u> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35h	<u>Pratique simulée</u>
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	<u>Module 6</u> Relation et communication avec les personnes et leur entourage 70h	<u>Etude de situation relationnelle :</u> Travail d'analyse écrit et argumentation orale
	<u>Module 7</u> Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21h	<u>Etude de situation relationnelle :</u> Cas concret écrit ou pratique simulée

Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35h	<u>Etude de situations d'hygiène identifiées en milieu professionnel :</u> Cas concret écrit et analyse d'une situation rencontrée en stage
Bloc 5 Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 Traitement des informations 35h	<u>Etude de situation :</u> Cas concrets écrits
	Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques 70h	<u>Etude de situation :</u> Cas concrets écrits

Tous les élèves en formation bénéficient d'un accès libre aux documents présents sur la plateforme Moodle® quelques soient leurs modalités de suivi de la formation.

En cas d'échec à un module, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par an.

Compensation entre modules en cas d'invalidation : Les notes supérieures ou égales à 8 sur 20 des modules théoriques se compensent au sein d'un même bloc.

Communication des résultats d'évaluations :

Les résultats obtenus aux évaluations de 1^{ère} session sont transmis aux apprenants collectivement avec les annotations « validé » ou « non validé ».

La restitution des notes aux évaluations de 1^{ère} session se fait individuellement lors de la remise des copies pour la correction.

En revanche, les résultats obtenus en 2^{ème} session ne sont pas transmis aux apprenants, que ce soit de manière collective ou individuelle. Seul le jury final d'attribution du diplôme d'Etat AS, après délibération, transmet l'attestation de décision du jury, rédigé par la DREETS.

Absences :

La participation de l'élève aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.

Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absences justifiées, non rattrapées, sur l'ensemble de la formation.

De ce fait, l'élève est encouragé à rattraper systématiquement ses absences en stage lorsque cela est possible, dans le respect de la réglementation du travail en vigueur et après validation du maître de stage et du formateur pédagogique référent. Dans le cas où l'apprenant présente une absence en stage qui ne permet pas à l'équipe pédagogique d'évaluer les compétences, un temps de stage de rattrapage est demandé.

14.1.7 Les stages :

En début de formation, l'équipe pédagogique construit le parcours de stage de l'élève en fonction de son projet professionnel, de son expérience et des capacités d'accueil des terrains de stage.

Sur l'ensemble des quatre stages cliniques, l'élève réalise obligatoirement :

- Un stage dans une structure d'accueil pour personnes en situation de handicap physique ou psychique
- Un stage auprès de personnes âgées

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit (un cycle de trois nuits) et une expérience de travail le week-end (soit deux samedis).

Trois stages de cinq semaines (175 heures chacun) visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines (245 heures) dans une structure optionnelle, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il est organisé en accord avec l'équipe pédagogique.

A chaque stage, un suivi individualisé de l'élève est réalisé.

• **Les objectifs de stage :**

Pour chaque stage, l'élève vise l'atteinte :

- Des objectifs généraux mentionnés dans le Portfolio
- Des objectifs personnels rédigés par l'apprenant et validés par le référent pédagogique
- Des objectifs du service définis par le tuteur et /ou maître de stage

• **L'évaluation des compétences en stage :**

- A mi- période et en fin de période, le tuteur réalise un bilan avec l'élève et le trace dans le portfolio. L'élève adresse par mail l'ensemble du bilan mi-période formalisé à son référent pédagogique.
- En fin de période, le tuteur évalue le niveau d'acquisition pour chacune des compétences sur la base de la grille d'évaluation prévue en annexe V de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant et la remet à l'apprenant.

La Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats (CVAR) vérifie le parcours scolaire de l'apprenant. Au cours de la CVAR de fin d'année scolaire, la commission se prononcera sur l'acquisition ou non des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives à la formation, soit les 4 périodes pour un cursus complet.

14.1.8 Le dispositif d'accompagnement

Durant la formation, les élèves bénéficient d'un dispositif d'accompagnement qui s'appuie sur trois modalités d'intervention :

- **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) :**
 - Pour les apprenant bénéficiant d'un cursus complet de formation, il est aménagé et d'une durée de 35 h (dans les trois premiers mois de la formation) : un test de positionnement est réalisé en début d'année afin de cibler les besoins spécifiques de chaque apprenant
 - Pour les apprenant bénéficiant d'un cursus partiel de formation, il est aménagé et d'une durée de 70h (dans les trois premiers mois de la formation) : un test de positionnement est réalisé en début d'année afin de cibler les besoins spécifiques de chaque apprenant
- **Suivi pédagogique individualisé des apprenants** : 7 h (réparties tout au long de la formation)
- **Travaux personnels guidés (TPG)** : 35 h (réparties au sein des différents modules)

14.1.9 Evaluation de la formation :

- **Un bilan est réalisé au terme de chaque module et en fin d'année :**

Ils sont réalisés en groupe et en présentiel. Ils ont pour but d'évaluer la satisfaction des apprenants concernant les enseignements théoriques et cliniques délivrés au cours de l'année. Les élèves proposent également des axes d'amélioration. L'équipe pédagogique tient compte de ces bilans pour améliorer la qualité de la formation dispensée, conformément à la certification des instituts de formation.

- **Une enquête de satisfaction est menée en fin de formation :**

Par voie informatique, l'enquête de satisfaction est menée de façon anonyme, en fin d'année. Son objectif est d'évaluer les prestations de l'institut au niveau administratif, pédagogique et logistique. Elle vise également, dans une démarche qualité, à l'amélioration des conditions de prise en charge de l'élève.

14.1.10 Vacances et Fermetures de l'Institut :

Les instituts sont fermés 2 semaines à Noël, 1 semaine au printemps et 2 semaines en été.

Les apprenants AS ont droit à 3 semaines de vacances par an.

La découpe en est la suivante (se référer à la découpe d'année en cours) :

- NOEL : 2 semaines pendant les vacances scolaires
- PRINTEMPS : 1 semaine pendant les vacances scolaires de la zone B, choisie par l'équipe pédagogique

14.1.11 La cohésion et la dynamique de groupe

- Une journée d'intégration :

Au cours des deux premières semaines de la formation, une demi-journée d'intégration est organisée à l'extérieur de l'institut afin de permettre aux élèves et aux formateurs de mieux se connaître et ainsi de favoriser une dynamique de groupe positive.

- La dynamique de groupe :

Un travail de réflexion autour des différents rôles et places de chacun dans un groupe est entamé dès le début de l'année. Ce travail permet de favoriser le travail d'équipe, le respect de chacun, la communication, la cohésion, l'entraide, le soutien et la solidarité. Il est notamment approfondi par un jeu d'Escape Game qui met en lumière cette dynamique.

- Projets de groupe :

Dans le cadre des TPG et dès la rentrée, les élèves participent à des groupes de travail et contribuent à l'élaboration de projets en lien avec le rôle aide-soignant, la promotion du métier et /ou le développement durable auprès de différents publics. Ce travail permet d'aborder le rôle et la participation de chacun dans un groupe de travail et de favoriser la collaboration entre eux. Le résultat de ces travaux est valorisé par une présentation écrite et orale des actions menées par chaque groupe.

- Repas de promotion :

Au cours de l'année, les élèves sont encouragés à organiser des repas de promotion ou inter-promotion, avec l'aval de la direction et des formateurs, afin de favoriser l'intégration, la communication et les liens entre apprenants.

- La sortie de fin d'année :

A la fin de la formation, avant le départ de chacun vers la vie professionnelle, une journée ludique est organisée par les élèves avec l'aval de la direction et des formateurs.

14.2 Le projet de formation infirmier

14.2.1 Introduction

- **Exercice de la profession d'infirmière**

L'infirmier(e) exerce sa profession en référence aux textes réglementaires sur le métier, et le diplôme

- Textes législatifs du code de la santé publique (articles L.4311 à L. 4314-6)
- Textes réglementaires (articles R.4311-1 à D.4311-94)
- Déontologie des infirmiers (articles R.4312-1 à R.4312-92)
- Arrêtés : du 20 mars 2012 et du 19 juin 2011

- **La formation**

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés en institut (2100 heures) et des temps de formation clinique effectués sur les lieux où sont réalisées des activités de soins (2100 heures), sur la base de 35 heures par semaine.

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European Credits Transfert System » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation. Le diplôme d'Etat d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens. La répartition des 180 crédits européens s'effectue comme suit : 120 ECTS d'enseignement en institut de formation et 60 ECTS d'enseignement clinique en stage.

La possibilité de prospecter des lieux de stage plus proches du domicile de l'étudiant est possible, dans la limite d'un stage par année. Par ailleurs dans le cadre de la promotion de la mobilité en Europe et à l'international, les étudiants de 3^e année, en fonction du contexte sanitaire, peuvent avoir l'opportunité de réaliser un stage à l'étranger après avoir présenté un projet à l'équipe pédagogique et à la direction de l'institut.

14.2.1.1 Les Particularités pédagogiques

- **L'apprentissage du calcul de dose** s'inscrit dans un projet transversal d'accompagnement de l'apprenant. Il est évolutif sur les 3 années et comporte des objectifs adaptés à la progression de ce dernier. Il est basé sur des évaluations de niveau en début de chaque semestre ainsi que des ateliers et des groupes de soutien visant à renforcer les acquisitions si nécessaires. Des exercices de calcul de doses et de débits sont inclus dans la plupart des évaluations, sur les trois années.
- **L'apprentissage par pratiques simulées avec un dispositif de pratique procédurale**
Elle s'inscrit dans une pédagogie innovante et transversale. Son intérêt en séance est d'aborder des situations cliniques de travail sans risques ni conséquences pour l'humain, permettant à la fois la pratique de gestes techniques et la réflexivité de l'apprenant. Une salle est dédiée à cet effet et équipée d'un mannequin de pratique procédurale et de caméras vidéo projetables dans les salles de cours de façon directe ou différée.
- **L'analyse des pratiques professionnelles** est travaillée dès le début de la formation en groupe restreint, avec un outil nommé GEASE (Groupe d'entraînement à l'analyse des situations éducatives), s'appuyant sur l'analyse de situations pédagogiques et éducatives précises et vécues en stage par les participants du groupe. Cette méthode favorise la compréhension et la recherche de sens dans une situation professionnelle dans laquelle l'apprenant est impliqué ; le principe retenu avec le GEASE est le refus de l'interprétation immédiate. Elle vise à utiliser la richesse du groupe pour éclairer la situation et joue sur la multiplicité des regards des autres participants.

14.2.1.2 La communication des résultats d'évaluation :

Les notes obtenues aux évaluations (en session 1 ainsi qu'en session 2) ne seront transmises par affichage aux apprenants par numéro d'anonymat qu'une fois que la CAC (Commission d'Attribution des Crédits) s'est réunie.

Les résultats du 6^{ème} semestre sont présentés devant le Jury régional d'attribution du diplôme d'Etat infirmier.

Ce dernier se prononce pour l'attribution du diplôme et après proclamation des résultats, communique l'attestation de décision du jury, rédigée par la DREETS.

14.2.1.3 L'évaluation de la formation :

- **Un bilan est réalisé au terme de chaque semestre** : il reprend, par UE, l'ensemble des enseignements délivrés, et a pour but d'évaluer les interventions, les contenus ainsi que l'organisation générale du semestre (stages, retour de stage...). Son objectif est de recueillir de façon factuelle et tracée l'avis des étudiants et les axes d'améliorations qui pourraient être envisagés, conformément à la certification des instituts de formation.
- **Une enquête de satisfaction** est menée par voie informatique, de façon anonyme, à chaque fin d'année. Son objectif est d'évaluer les prestations de l'institut au niveau administratif, pédagogique et logistique, et vise également, dans une démarche qualité, à l'amélioration des conditions de prise en charge de l'étudiant.

14.2.1.4 Vacances et Fermetures de l'Institut :

Les instituts sont fermés 2 semaines à Noël, 1 semaine au printemps et 2 semaines en été.

Les étudiants IDE ont droit à 12 semaines de vacances par an.

La découpe en est la suivante (se référer à la découpe d'année en cours) :

- NOEL : 2 semaines pendant les vacances scolaires
- PRINTEMPS : 2 semaines pendant les vacances scolaires de la zone B
- ETE : 8 semaines sur les mois de juillet et août

14.2.1.5 Cohésion et esprit d'équipe :

En fin d'année, afin de la clôturer dans un esprit festif et de collaboration, il est proposé aux étudiants d'organiser une sortie, la dernière journée du semestre pair. Ils doivent alors construire leur projet, le présenter aux formateurs, et, après accord des référents d'année et de la direction de l'institut, le mettre en place.

Cette activité répond à un double objectif :

- Pour les formateurs d'apprécier et d'évaluer la progression et la dynamique du groupe, ainsi que les comportements individuels au sein du groupe, de façon décontextualisée,
- Pour les étudiants de favoriser les échanges et la cohésion du groupe, et de développer l'esprit d'initiative, d'autonomie et de responsabilité.

Ont ainsi déjà été réalisés : journée accrobranche, course d'orientation, descente en canoé-kayak, ferrade, sortie plage...

EQUIPE DE FORMATION

Outre l'intervention de divers partenaires de la formation (équipe pédagogique, professionnels experts dans leur domaine, professionnels de terrain, cadres de santé de proximité...), la formation est coordonnée sur la 1^{ère} année par 3 cadres formateurs infirmiers à temps plein.

- PRE-RENTREE

Avant l'entrée en formation, il est prévu une pré-rentree.

Durant cette journée les futurs étudiants de 1^{ère} année vont pouvoir :

- Faire connaissances avec l'équipe pédagogique référente de 1^{ère} année, du personnel administratif
- Effectuer les démarches administratives
- Commander les tenues professionnelles
- Prendre connaissances des lieux (de l'institut, du self...)
- Présentation de la plateforme pédagogique, présentation du semestre 1

Durant la première semaine de Septembre, une journée d'intégration est organisée à l'extérieur de l'institut qui permet aux étudiants (et aux formateurs) de mieux se connaître et ainsi de favoriser une dynamique de groupe positive.

SEMESTRE 1

- Objectifs globaux du semestre 1

Au terme de ce semestre l'étudiant doit :

Caractériser les principaux concepts en psychologie, psychologie sociale.

Identifier les étapes du développement psychologique, cognitif, psychomoteur de l'homme.

Caractériser les principaux concepts en sociologie, anthropologie, ethnologie.

Distinguer les notions de droit, morale, éthique.

Identifier les valeurs de la profession d'infirmière, intégrer les éléments des règles professionnelles et expliciter le lien avec la pratique.

Expliciter la notion de responsabilité professionnelle.

Citer les droits fondamentaux des patients et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle.

S'approprier des connaissances de base en biologie cellulaire et moléculaire

Développer une vision intégrée du fonctionnement de l'organisme humain permettant d'en déduire les effets de certaines perturbations sur l'équilibre interne

Explorer la notion de processus traumatique physique, expliquer la notion de processus physiopathologique.

Identifier les règles d'hygiène utilisées dans les établissements de soins et en argumenter l'usage.

Citer les mécanismes d'action, d'absorption et d'élimination des médicaments, identifier les notions de dosage, de dilution, de préparation.

S'approprier des modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins.

Appréhender les concepts fondamentaux permettant une vision intégrée de la personne lors de la réalisation des soins de proximité.

Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins.

- **Apports théoriques**

U.E.	Intitulé	CM	TD	Modalités d'évaluation
1.1 S1	Psychologie, sociologie, anthropologie	40	15	QCM et à partir d'un texte repérage de concepts utilisés par l'auteur 3 ECTS
1.3 S1	Législation, éthique, déontologie	20	20	QCM, QROC et travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 2 ECTS
2.1 S1	Biologie fondamentale	20	5	QCM et évaluation individuelle de connaissance sous forme de schéma à légender sur table 1 ECTS
2.2 S1	Cycles de la vie et grandes fonctions	45	15	QCM et évaluation individuelle de connaissance sous forme de schéma à légender sur table 3 ECTS
2.4 S1	Processus traumatiques	30	10	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 2 ECTS
2.10 S1	Infectiologie, hygiène	20	20	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage et évaluation des connaissances 2 ECTS
2.11 S1	Pharmacologie et thérapeutiques	35	10	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 2 ECTS
3.1 S1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	15	25	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique en groupe restreint 2 ECTS
4.1 S1	Soins de confort et de bien être	6	34	Travail écrit de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur...+ exposés oraux en groupe sur les principaux soins quotidiens de confort et de bien être 2 ECTS
5.1 S1	Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	0	35	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint 2 ECTS

6.1 S1	Méthode de travail	0	25	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte 2 ECTS
6.2 S1	Anglais	0	20	Présence et participation active 2 ECTS

- **Stages**

Périodes de stage

Un stage de 5 semaines au semestre 1

Objectifs des stages du semestre 1

Pour le stage du semestre 1, les objectifs sont :

- Prendre en soin 2 personnes pour les soins d'hygiène et de confort.
- Effectuer un recueil de données pour chacun de ces patients.
- Analyser une situation d'hygiène.
- Questionner une pratique professionnelle ou une situation de soin

L'ensemble des étudiants bénéficient au cours de ce 1^{er} stage d'un suivi pédagogique in situ par un formateur référent de 1^{ère} année, planifié au regard du planning prévisionnel envoyé dans les 3 jours qui suivent le début du stage.

Dès que le bilan de mi- stage est formalisé, par le tuteur ou ses pairs, sur le portfolio, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique une copie des appréciations.

Au retour de stage, conformément à la méthodologie, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique, au moins 48h avant la date du rendez-vous de suivi pédagogique, une analyse de situation en adéquation avec le stage et les UE étudiées dans le semestre.

SEMESTRE 2

- **Objectifs globaux du semestre 2**

Au terme de ce semestre l'étudiant doit :

Caractériser les principaux concepts en sociologie, anthropologie, ethnologie.

Identifier l'organisation de la politique de santé et l'offre de soins.

Intégrer les concepts de santé, maladie, handicap, accident de la vie, douleur. Identifier les éléments de la classification des handicaps et expliquer les éléments de la prise en charge des personnes handicapées.

Décrire les modèles d'analyse des troubles psychiques, décrire les mécanismes d'apparition des problèmes de santé mentale et des pathologies psychiatriques.

Développer sa capacité d'analyse critique des modes d'interventions en soins.

Elaborer un projet de soins à partir du diagnostic de la situation clinique dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Identifier les éléments permettant de communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.

Identifier l'urgence à caractère médical, pratiquer les gestes permettant de porter secours en attendant l'arrivée d'une équipe médicale.

Réaliser des actions à visée diagnostique et thérapeutique conformes aux bonnes pratiques.

Intégrer les notions de danger et de risque dans les situations de soins.

Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins, étudier et utiliser des articles professionnels en anglais.

Apports théoriques

U.E.	Intitulé	CM	TD	Modalités d'évaluation
1.1 S2	Psychologie, sociologie, anthropologie.	25	10	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts 2 ECTS
1.2 S2	Santé publique et économie de la santé	20	15	Travail écrit individuel d'évaluation des connaissances sur table 2 ECTS
2.3 S2	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	15	15	Travail écrit réalisé en groupe restreint et un travail écrit individuel d'évaluation des connaissances sur table 2 ECTS
2.6 S2	Processus psychopathologiques	30	10	Travail écrit individuel d'évaluation des connaissances sur table 2 ECTS
3.1 S2	Raisonnement et démarche clinique infirmière	5	25	Travail individuel d'analyse d'une situation clinique 2 ECTS
3.2 S2	Projet de soins infirmiers	5	15	Elaboration du projet de soins à partir de l'analyse de la situation clinique de 3.1 1 ECTS
4.2 S2	Soins relationnels	3	15	Travail écrit de réflexion avec utilisation des concepts 1 ECTS
4.3 S2	Soins d'urgence	6	15	Evaluation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2) 1 ECTS
4.4 S2	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	7	23	Calculs de doses appliqués en situation simulée 2 ECTS
4.5 S2	Soins infirmiers et gestion des risques	10	10	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 1 ECTS
5.2 S2	Evaluation d'une situation clinique	0	20	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique 2 ECTS
6.2 S2	Anglais	0	10	Présence et participation active 2 ECTS

- Stages

Périodes de stage

Le stage de 10 semaines du semestre 2 est scindé en 2 périodes de 5 semaines chacune, le stage 2 et le 2bis.

Objectifs des stages du semestre 2

- Prendre en soin 2 personnes pour les soins du rôle propre mais également ceux du rôle prescrit étudiés d'un point de vue théorique dans l'UE 4.4
- Elaborer un RECUEIL DE DONNEES (Modèle S2), une macrocible intermédiaire et des transmissions ciblées pour chacun de ces patients.
- Observer sur quels supports sont planifiés les différents soins. Participer à la planification des soins. Observer et progresser dans les différentes techniques d'injections avec encadrement d'une IDE, Effectuer des calculs de doses.
- Décrire une situation de soin et la questionner. (A envoyer au moins 48h avant la date du suivi pédagogique à votre référent formateur)

L'ensemble des étudiants tout comme au stage 1, bénéficient au cours du stage 2 et 2 Bis, d'un suivi pédagogique in situ par un formateur référent de 1^{ère} année, planifié au regard du planning prévisionnel envoyé dans les 3 jours qui suivent le début du stage.

Dès que le bilan de mi- stage est formalisé, par le tuteur ou ses pairs, sur le portfolio, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique une copie des appréciations.

Au retour de chacune des périodes de stage, comme au semestre 1, mais conformément à la progression prévue dans la méthodologie, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique, au moins 48h avant la date du rendez-vous de suivi pédagogique, une analyse de situation en adéquation avec le stage et les UE étudiées dans l'année.

14.2.3 La 2^{ème} Année

EQUIPE DE FORMATION

Outre l'intervention de divers partenaires de la formation (équipe pédagogique, professionnels experts dans leur domaine, professionnels de terrain, cadres de santé de proximité...), la formation est coordonnée sur la 2^{ème} année par une équipe de 2 cadres formateurs infirmiers à temps plein et un à 50% (il assure également 50% au niveau de la formation AS).

SEMESTRE 3

- Objectifs globaux du semestre 3

Au terme de ce semestre l'étudiant doit ;

- Connaître le contenu des différentes UE ; pharmacologie et thérapeutiques, processus obstructifs et infectieux et inflammatoires, les bases de la prévention et de l'éducation.
- Comprendre les différents facteurs intervenants dans ces UE et leurs interactions.
- Comprendre le positionnement infirmier et développer une posture professionnelle argumentée.
- Connaître et utiliser l'anglais professionnel.

- Reconnaître et analyser les situations relevant de l'éducation, de la prévention, de la promotion de la santé, de la santé publique, des soins relationnels et conduire un projet et une communication adaptée à la situation.
- Identifier son champ d'actions et celui des autres professionnels de santé et développer le travail en collaboration.
- Identifier les nouvelles situations relevant des compétences théoriques acquises au cours du semestre 3.
- Transférer les capacités et compétences acquises dans toute nouvelle situation.
- Réaliser la première partie du service sanitaire.

Apports théoriques

U.E.	Intitulé	CM	TD	Modalités d'évaluation
1.2 S3	Santé publique et économie de la santé	20h	20h	Travail écrit d'enquête et d'analyse d'un problème de santé publique repéré au niveau d'établissements scolaires du bassin Arlésien réalisé en trinôme 3 ECTS
2.5 S3	Processus inflammatoires et infectieux	30h	10h	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 2 ECTS
2.8 S3	Processus obstructifs	30h	10h	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 2 ECTS
2.11 S3	Pharmacologie et thérapeutiques	15h	5h	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 1 ECTS
3.2 S3	Projet de soins infirmiers	5h	15h	Présentation orale en groupes restreints de 2 à 3 étudiants autour d'une situation de soins rencontrée en stage (durant le stage 3) 1 ECTS + 1 ECTS
3.3 S3	Rôles infirmiers, organisation du travail, inter professionnalité	10h	10h	
4.2 S3	Soins relationnels	4h	36h	Mise en situation d'entretien en jeux de rôles lors de TD par groupes de deux étudiants, chacun étant respectivement patient et soignant 2 ECTS
4.6 S3	Soins éducatifs et préventifs	4h	21h	Travail écrit individuel sur table d'analyse d'une démarche d'éducation avec utilisation des concepts 2 ECTS

5.3 S3	Communication et conduite de projet		40h	Travail écrit en petits groupes de 5 étudiants sur une situation de soins complexifiée (en ayant accès aux ressources nécessaires) 4 ECTS
6.2 S3	Anglais		10h	Validation écrite individuelle portant sur la connaissance du vocabulaire professionnel courant 1 ECTS

Les UE 1.2 S3 et 4.6 S3 sont impactées par le service sanitaire dans leur volume horaire et leurs contenus.

- **Stage 3** :

- Le stage de 10 semaines du semestre 3 se déroule sur la période suivante : De mi-novembre à fin janvier/début février.
- **La première semaine du stage 3, est consacrée au service sanitaire à l'IFSI et sur les terrains pour : la réalisation de l'enquête, le dépouillement et l'analyse des données.**
- Ce stage est coupé par les 2 semaines des vacances de Noël.

Objectifs des stages du semestre 3

- Appréhender les savoirs spécifiques à la structure
- Mettre en pratique les savoirs acquis en cours de formation et faire les liens entre la théorie et la pratique
- Découvrir et apprendre des savoirs qui n'ont pas été abordés à l'IFSI
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles
- Optimiser l'utilisation des outils proposés : port folio, planification et programmation des soins.....
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique à l'aide des professionnels
- Prendre des initiatives et des responsabilités au regard de son niveau de formation
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles des professionnels et des autres étudiants
- Prendre la distance nécessaire, canaliser ses émotions et ses inquiétudes
- Mettre en place des entretiens d'aide
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- Prendre en charge globalement deux patients (en réanimation, soins intensifs et urgences) ou de quatre à six personnes (en hospitalisation conventionnelle).

Dès que le bilan de mi- stage est formalisé, par le tuteur ou ses pairs, sur le portfolio, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique une copie des appréciations.

Durant son stage de 10 semaines, l'étudiant réalise deux analyses de situation de soins (tapuscrites) rencontrées au cours du stage.

Celles-ci sont adressées par mail, au moins 48h avant les dates de rendez-vous fixées par les cadres formateurs (avant le bilan de mi- stage et avant le suivi pédagogique), au formateur référent de l'étudiant.

SEMESTRE 4

Objectifs globaux du semestre 4

Au terme de ce semestre l'étudiant doit :

- Connaître le contenu des différentes UE : législation, éthique, pharmacologie et thérapeutiques, processus dégénératifs, tous les soins relatifs à la notion d'urgence, la méthodologie de la démarche d'éducation et d'encadrement
- Connaître et utiliser l'anglais professionnel
- Connaître et comprendre les différents facteurs intervenants dans ces UE et leurs interactions
- Connaître et comprendre le positionnement infirmier au regard de la déontologie et continuer à développer une posture professionnelle argumentée
- Être capable de reconnaître et d'analyser une situation à risque afin d'élaborer des hypothèses d'actions correctrices
- Être capable d'analyser une situation relevant de l'éthique et élaborer une proposition de solution dans un positionnement éthique
- Être capable d'analyser un contexte donné afin d'élaborer un projet d'éducation ou de prévention individuel ou collectif
- Être capable d'analyser une situation d'apprentissage afin d'élaborer un projet d'encadrement et ou de formation des stagiaires et des professionnels
- Être capable de dégager une méthodologie commune à toutes les interventions infirmières abordées au cours de l'année.
- Réaliser la 2ème et dernière partie du service sanitaire.

Apports théoriques

U.E.	Intitulé	CM	TD	Modalités d'évaluation
1.3 S4	Législation, éthique et déontologie	30h	20h	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins rencontrée en stage relevant de l'éthique en groupe restreint de 4 étudiants 3 ECTS
2.7 S4	Défaillance organique et processus dégénératifs	30h	10h	Travail écrit individuel sur table d'évaluation des connaissances 2 ECTS
3.4 S4	Initiation à la démarche de recherche	20h	15h	Travail écrit individuel de présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article 2 ECTS
3.5 S4	Encadrement des professionnels de soins	10h	20h	Présentation orale d'une situation d'encadrement réalisée par groupes de 2 ESI 1 ECTS

4.3 S4	Soins d'urgence	3h	18h	Analyse d'une situation d'urgence simulée en groupe restreint et mise en place d'actions adaptées 1 ECTS
4.4 S4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	6h	34h	Situation simulée individuelle de pose de transfusion sanguine avec contrôle de connaissance et contrôle pré-transfusionnel 2 ECTS
4.5 S4	Soins infirmiers et gestion des risques	10h	10h	Travail écrit individuel d'analyse critique d'une fiche d'incident 1 ECTS
4.6 S4	Soins éducatifs et préventifs	-	15h	Présentation orale d'une situation d'éducation et/ou de prévention réalisée par groupes de 2 ESI 2 ECTS
5.4 S4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	-	40h	Présentation orale en binôme d'un travail portant sur l'analyse des résultats et l'auto-évaluation des actions d'éducation/ de prévention réalisées lors du service sanitaire. 4 ECTS
6.2 S4	Anglais	-	5h	Traduction écrite d'un article professionnel en français 1 ECTS

Les UE 4.6 S4 et 5.4 S4 sont impactées par le service sanitaire dans leur volume horaire et leurs contenus.

Stage 4 :

- Le stage de 10 semaines du semestre 4 se déroule sur la période suivante : De mi-mars à début juin.
- **La première semaine de stage, est consacrée au service sanitaire à l'IFSI et sur les terrains pour : la construction du projet, la création des outils et leur validation avant la réalisation des actions de préventions et éducations. Celles-ci s'effectueront ensuite au cours du stage 4, à raison d'1 jour par semaine (plutôt le mardi) auprès de la population scolarisée dans le bassin Arlésien.**
- Vacances : Ce stage est coupé par les vacances de Printemps (Zone B).

Objectifs des stages du semestre 4

- Appréhender les savoirs spécifiques à la structure,
- Mettre en pratique les savoirs acquis en cours de formation et de faire les liens entre la théorie et la pratique,
- Découvrir et apprendre des savoirs qui n'ont pas été abordés à l'IFSI,

- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles,
- Prendre en charge globalement deux patients (en réanimation, soins intensifs et urgences) ou de quatre à six personnes (en hospitalisation conventionnelle),
- Optimiser l'utilisation des outils proposés par l'IFSI : port folio, planification et programmation des soins, démarche et projet de soins (pour ces patients),
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique à l'aide des professionnels,
- Prendre des initiatives et des responsabilités au regard de son niveau de formation,
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles des professionnels et des autres étudiants,
- Prendre la distance nécessaire, canaliser ses émotions et ses inquiétudes, et mettre en place des entretiens d'aide,
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- Se positionner dans un questionnement éthique et être capable d'argumenter ses positions,
- Appréhender les situations d'urgence et mettre en place les actions adaptées (en fonction du contexte),
- Réaliser des actions de prévention et d'éducation auprès des populations scolarisées dans le bassin Arlésien.

Dès que le bilan de mi- stage est formalisé, par le tuteur ou ses pairs, sur le portfolio, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique une copie des appréciations.

Au retour du stage 4 de 10 semaines, comme au semestre 3, mais conformément à la progression prévue dans la méthodologie, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique, au moins 48h avant les dates prévues par les cadres formateurs, deux analyses de situation en adéquation avec le stage.

Durant le stage 4, l'étudiant met en place en binôme 1 démarche d'encadrement et 1 démarche d'éducation et prévention (sur un sujet ou un groupe), démarches qui sont exploitées dans le cadre des évaluations des UE 4.6 et UE 3.5 S4.

LE SERVICE SANITAIRE :

L'instauration du service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans la cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé.

Il a pour objectifs :

- D'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé ; développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics.
- De lutter contre les inégalités territoriales et sociales en santé en veillant à déployer les interventions auprès des publics les plus fragiles
- De favoriser l'autonomie des étudiants dans le cadre d'une pédagogie par projet et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études
- De favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation

Il est reparti de la façon suivante en termes d'heures et de contenus :

Théorie : (105h, 2 ECTS)

- Préalquis : 1.2.S2
- UE 1.2.S3 et 4.6.S3
- UE 4.6.S4 et 5.4.S4

Pratique : (105h, 3 ECTS)

- Stage 3 : 1 semaine soit 35h
- Stage 4 : 2 semaines soit 70h

Il fera l'objet d'une présentation particulière aux étudiants en début de formation.

Il se réalise classiquement en trinôme.

Il est évalué par l'UE 4.6.S3, par les actions réalisées au cours du stage 4 et à raison d'1 ECTS pour les 3 semaines de stages impactés (1 ECTS par semaine)

[14.2.4 La 3^{ème} Année](#)

EQUIPE DE FORMATION

Outre l'intervention de divers partenaires de la formation (équipe pédagogique, professionnels experts dans leur domaine, professionnels de terrain, cadres de santé de proximité...), la formation est coordonnée sur la 3^{ème} année par 2 cadres formateurs infirmiers à temps plein.

SEMESTRE 5

Objectifs globaux du semestre 5

Au terme de ce semestre l'étudiant doit être capable de :

- Décrire les différentes thérapeutiques non médicamenteuses
- Argumenter les résultats de calculs de dosages médicamenteux
- Injecter dans les chambres implantables conformément aux bonnes pratiques.
- Développer une vision intégrée des soins à donner aux personnes en soins palliatifs, atteintes de cancer et de pathologies psychiatriques.
- Communiquer dans le domaine de la santé et des soins.
- Identifier les différents modes d'exercice infirmier.
- Identifier les temps de formation les préparant à l'emploi (cf. listing « Préparation à l'emploi »).

Apports théoriques

U.E.	Intitulé	CM	TD	Modalités d'évaluation
2.6 S5	Processus psychopathologiques	30h	10h	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 2 ECTS
2.9 S5	Processus tumoraux	30h	10h	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 2 ECTS
2.11 S5	Pharmacologie et thérapeutiques	30h	10h	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table 2 ECTS
3.3 S5	Rôles infirmiers, organisation du travail, inter professionnalité	10h	20h	Travail écrit d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier 2 ECTS
4.2 S5	Soins relationnels	-	20h	Travail écrit en groupe restreint d'analyse critique d'une situation relationnelle repérée sur le stage 5 et régulée à l'IFSI avec utilisation de concepts imposés 1 ECTS
4.4 S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	6h	34h	Situation simulée individuelle de pose d'une aiguille de Huber sur site implantable 2 ECTS
4.7 S5	Soins palliatifs et de fin de vie	10h	20h	Rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs 2 ECTS
5.5 S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins (C4/C9)	-	40h	Travail écrit en petits groupes de 5 étudiants sur une situation de soins complexifiée (en ayant accès aux ressources nécessaires) 4 ECTS
5.7 S5	Optionnelle	-	10h	Projet écrit et planification du thème du module optionnel 1 ECTS
6.2 S5	Anglais	-	10h	Validation écrite individuelle portant sur la traduction d'un article professionnel 2 ECTS

Stages

Le stage du semestre 5 est d'une durée de 10 semaines, il peut selon le parcours de l'étudiant être scindé en 2 périodes de 5 semaines dans des disciplines différentes, dans ce cas il s'intitule stage 5 et 5bis.

Depuis 2023, des étudiants peuvent envisager de réaliser ce stage 5 dans un pays européen dans le cadre du projet Erasmus +.

Objectifs du stage du semestre 5

- Appréhender les savoirs spécifiques à la structure
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique à l'aide des professionnels
- Prendre des initiatives et des responsabilités au regard de son niveau de formation
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles des professionnels et des autres étudiants.
- Prendre la distance nécessaire, canaliser ses émotions et ses inquiétudes, mettre en place des entretiens d'aide.
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences.
- Prendre en charge globalement un groupe de personnes selon les secteurs de soins (cf. Process de stage).
- Découvrir le système de santé d'un pays européen et réaliser un stage de 10 semaines suite à la validation du projet par l'équipe pédagogique et le/la Directeur/-trice de l'IFSI.
S'adapter aux pratiques professionnelles dans les limites du décret infirmier français, développer et transférer ses compétences dans un service de soins.

Durant la première semaine de stage, l'étudiant adresse à son formateur référent, son planning prévisionnel et ses objectifs de stage validés par l'équipe.

Dès que le bilan de mi- stage est formalisé par le tuteur ou ses pairs, l'étudiant en adresse une copie par mail à son référent pédagogique.

A l'issue du stage, l'étudiant remet à son référent pédagogique son bilan final d'évaluation de compétences.

Lors du stage 5, l'étudiant devra réaliser une analyse de situation de soins relationnelle.

SEMESTRE 6

Objectifs globaux du semestre 6

Au terme de ce semestre l'étudiant doit être capable de :

- Utiliser le questionnement professionnel dans le domaine de la recherche en soins infirmiers.
- Analyser sa pratique professionnelle au regard, de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique.
- Identifier des ressources documentaires et utiliser des bases de données actualisées.
- Evaluer une pratique professionnelle au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne soignée.
- Acquérir des outils d'analyse critique pour améliorer sa pratique professionnelle.
- Se préparer à l'emploi et plus particulièrement en lien avec son projet professionnel (cf. listing « Préparation à l'emploi »).
- Etre autonome professionnellement et de prendre en soin un groupe de patients équivalent à un secteur d'unité de soin.

Apports théoriques

U.E.	Intitulé	CM	TD	Modalités d'évaluation
3.4 S6	Initiation à la démarche de recherche	20h	10h	Mémoire de fin d'études 2 ECTS
4.8 S6	Qualité des soins, évaluation des pratiques.	30h	20h	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle et argumentation orale 3 ECTS
5.6 S6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	-	40h	Travail écrit individuel de fin d'études et argumentation orale 8 ECTS
5.7 S6	optionnelle	-	10h	Compte rendu écrit et oral des éléments découverts dans le module 1 ECTS
6.2 S6	Anglais	-	5h	Rédaction de l'abstract du travail de fin d'études 1 ECTS

Stages

Périodes de stage

Un stage de 5 semaines durant lequel l'étudiant pourra effectuer un stage à l'étranger, suite à la validation du projet par l'équipe pédagogique et la Direction de l'IFSI.

Un stage préprofessionnel de 10 semaines au plus près du projet professionnel de l'étudiant.

Objectifs des stages du semestre 6

- Appréhender les savoirs spécifiques à la structure
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique à l'aide des professionnels
- Prendre des initiatives et des responsabilités au regard de son niveau de formation
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles des professionnels et des autres étudiants.
- Prendre la distance nécessaire, canaliser ses émotions et ses inquiétudes, mettre en place des entretiens d'aide.
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences.
- Prendre en charge globalement un groupe de personnes selon les secteurs de soins (cf. Process de stage).
- Découvrir le système de santé d'un pays étranger et réaliser un stage de 5 semaines suite à la validation du projet par l'équipe pédagogique et la Direction de l'IFSI.
S'adapter aux pratiques professionnelles dans les limites du décret infirmier français, développer et transférer ses compétences dans un service de soins autre que celui de la France.

Durant la première semaine de stage, l'étudiant adresse à son formateur référent, son planning prévisionnel et ses objectifs de stage validés par l'équipe.

Dès que le bilan de mi- stage est formalisé par le tuteur ou ses pairs, l'étudiant en adresse une copie par mail à son référent pédagogique.

A l'issue du stage, l'étudiant remet à son référent pédagogique son bilan final d'évaluation de compétences.

Lors du stage 6, l'étudiant réalise une analyse de situation de soins.

15. STAGES (processus stage en annexe)

15.1 L'organisation générale

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants en collaboration avec les responsables des structures d'accueil.

La coordinatrice pédagogique en assure la gestion administrative à l'institut sous la responsabilité de la direction de l'IFSI-IFAS.

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage indispensable d'une pratique professionnelle par la possibilité qu'ils offrent de développer des compétences.

« ...Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations...¹⁵ »

L'enseignement clinique doit être assuré par du personnel qualifié (au minimum un IDE tuteur) qui prépare progressivement l'apprenant aux responsabilités qu'impliquent les soins.

Sur l'ensemble de la formation, les temps de stage sont organisés sur une durée de 5 semaines pour les élèves AS et pour les étudiants IDE de 1^{ère} et 3^{ème} année, à l'exception des stages de 2^{ème} année et du stage préprofessionnel (10 semaines pour les étudiants IDE et 7 semaines pour les élèves AS).

Ils s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans des structures conventionnées permettant un encadrement adapté de l'apprenant. En amont de chaque stage un temps de préparation est organisé et animé par les formateurs. Il permet à l'apprenant de consulter les livrets d'accueil des différents lieux de stages, de prendre connaissance des objectifs institutionnels relatifs aux diverses spécialités et d'élaborer ses objectifs personnels de stage.

En outre, un temps d'exploitation de stage est programmé à l'issue de chaque stage permettant ainsi l'alternance intégrative nécessaire au développement des compétences et à la construction de l'identité professionnelle. Selon les besoins de l'apprenant, un accompagnement personnalisé sur le lieu de stage est réalisé par un formateur (si la situation sanitaire le permet).

Les affectations de stage sont réalisées par un formateur référent de stage au regard de la réglementation et des disciplines obligatoires, en fonction du niveau de formation et d'acquisition des compétences et selon le projet professionnel de l'apprenant.

Les apprenants ont la possibilité de choisir un stage chaque année dans le respect des disciplines imposées par le référentiel de formation en dehors du panel de stages proposé par les instituts et après validation des formateurs référents d'année.

¹⁵ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, annexe 3, chapitre 6, La formation clinique en stage

Une convention de stage définit les modalités de déroulement du stage. Les stages sont effectués sur la base de trente-cinq heures par semaine, conformément au règlement intérieur des instituts.

15.2 Les acteurs de stage

15.2.1 Le maître de stage

Le maître de stage est responsable de l'organisation, du suivi et de la qualité de l'encadrement de l'apprenant en stage.

- Il accueille et intègre l'apprenant :
 - Il apporte toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage et organise le parcours à suivre par l'apprenant avec la présentation du livret d'accueil spécifique du service ainsi que de la charte d'encadrement
 - Il présente l'apprenant aux équipes et s'assure de son intégration
 - Il permet à l'apprenant de se positionner dans le lieu de stage
- Il assure le suivi de la qualité de l'encadrement de proximité
 - Il s'assure de la qualité de l'encadrement de proximité
 - Il règle les difficultés éventuelles.

15.2.2 Le tuteur de stage

Le tuteur de stage est connu de l'apprenant. C'est un professionnel qui fait preuve d'intérêt pour l'encadrement des stagiaires.

- Il est responsable de l'encadrement pédagogique en stage :
 - Il assure un accompagnement pédagogique
 - Il reçoit l'apprenant, remet le livret d'accueil et d'encadrement
 - Lors de l'entretien d'accueil, il évalue le niveau d'apprentissage en prenant connaissance du portfolio (bilan des acquis, des objectifs de stage...)
 - Il évalue la progression lors d'entretiens réguliers notamment lors de l'entretien de mi-stage et propose des réajustements
 - Il répond aux questions de l'apprenant et échange autour des situations rencontrées facilitant ainsi sa posture réflexive
 - Il propose et oriente l'apprenant sur les opportunités d'apprentissage
 - Il est en lien avec le formateur référent de l'IFSI/IFAS
- Il assure l'évaluation des compétences acquises :
 - Il identifie les points forts et les axes d'amélioration en collaboration avec les professionnels de proximité
 - Il aide l'apprenant à s'autoévaluer et à le formaliser sur le portfolio.

15.2.3 Le professionnel de proximité

Il est celui qui assure le suivi, la formation et l'encadrement pédagogique au quotidien.

- Il organise les activités d'apprentissage de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Il questionne, explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'apprenant mener des activités en autonomie
- Il guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- Il explique les risques : réglementation, sécurité, ...
- Il contribue au suivi de l'apprenant par des contacts réguliers avec le tuteur.

15.2.4 L'apprenant

L'apprenant construit progressivement ses compétences en interaction avec l'ensemble des professionnels :

- Il prépare son stage en formulant des objectifs précis pour chaque stage (personnels et institutionnels)
- Il se présente à tous les professionnels du stage
- Il renseigne le portfolio et le partage avec les professionnels
- Il mesure sa progression et réajuste ses objectifs
- Il s'implique dans toutes les situations d'apprentissage
- Il mobilise et développe ses savoirs professionnels
- Il analyse sa contribution dans les situations de travail.

15.3 Le bilan des acquisitions en stage

Dans le cadre de sa formation, l'apprenant possède un portfolio qui lui permet d'être acteur de sa formation par le biais d'auto-évaluation et du suivi de ses acquisitions. Le portfolio comporte des éléments d'acquisition des compétences avec des critères qui servent de support à l'évaluation par le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement, lors de l'entretien de mi- stage et de fin de stage en présence de l'apprenant.

Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les étudiants/élèves doivent progresser. Le bilan intermédiaire de mi- stage est réalisé par les équipes soignantes afin que l'apprenant puisse se situer, réajuster et progresser tout au long de son stage.

Les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique de façon personnalisée.

Les étudiants autorisés à redoubler, ayant validés les crédits correspondant aux stages, effectuent un stage complémentaire, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

15.4 Les indemnités de stage

Des indemnités de stage et de déplacements sont versées aux étudiants en soins infirmiers selon la réglementation en vigueur : *Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'Arrêté du 18/05/2017, modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.*

Depuis la rentrée 2022, les élèves aides-soignants bénéficient également d'indemnités de stage financées par le Conseil Régional PACA.

Les élèves aides-soignants bénéficiant d'une rémunération de leur employeur ne sont pas éligibles à ces indemnités de stage.

CONCLUSION

Le projet d'établissement constitué du projet d'école et du projet pédagogique est un véritable outil de référence destiné aux apprenants, à l'équipe pédagogique, aux intervenants et aux partenaires qui contribuent au fonctionnement et à la qualité des instituts. Il est partagé et conduit avec l'ensemble des acteurs des IFSI/IFAS du CH d'Arles.

Le projet de ces formations est empreint des valeurs véhiculées par l'ensemble des professionnels de l'institut et permet aux apprenants une construction identitaire professionnelle singulière.

La mise en œuvre du projet pédagogique fait systématiquement l'objet d'une évaluation réalisée par les promotions et par l'équipe pédagogique. L'analyse des bilans respectifs constitue chaque année, la base de l'actualisation du projet pédagogique et de son évolution par la mise en place d'actions de réajustement.

Ces projets d'école et pédagogique s'inscrivent dans le cadre de l'évolution des métiers et du contexte socio-économique, régional et national.

		<h1>Process de mise en stage à l'IFSI/IFAS</h1>		Réf : PED-FOR-STAOR-05	
				Version : 8	
				Date mise à jour : 09.09.2024	Page 45 / 52

Annexe 1

Préambule

▪ L'enseignement clinique au cœur de la formation

Conformément au *Titre 3, Article 39 de l'Arrêté du 31.07.2009¹⁶ modifié*, la durée de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier est de trois années :

- Une formation théorique (2100 heures)
- Une formation clinique (2100 heures).

Conformément au *Titre 2, Article 2 de l'arrêté du 10 juin 2021¹⁷ modifié*, la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant comprend :

- Une formation théorique (770 heures)
- Une formation clinique (770 heures).

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux apprenants en fonction des diplômes obtenus, modifiant ainsi la durée de la formation théorique et clinique.

Selon la *Directive européenne 2005-36¹⁸*, l'élève et l'étudiant sont placés au centre de leur formation.

Les stages sont aussi le lieu de l'enseignement clinique et c'est à ce titre particulier que l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier d'Arles souligne la responsabilité et l'importance de la participation active des professionnels de santé de terrain à la formation clinique et technique des étudiants et élèves de l'IFSI/IFAS durant leur temps de stage.

▪ Démarche d'optimisation de la formation par alternance

Dans le cadre d'une démarche qualité et afin de répondre aux obligations des textes réglementaires et aux attentes des terrains de stage, un questionnaire de satisfaction sera adressé en fin d'année scolaire (mois de juillet) aux établissements ou services d'accueil des stagiaires.

Au début de l'année scolaire suivante, la réunion d'information et d'échange relative aux stages organisée chaque année sera reconduite dans les locaux des Instituts. Tous les acteurs engagés dans la formation par alternance de nos élèves et étudiants sont invités à y participer.

Les résultats de l'enquête de satisfaction seront présentés par l'équipe pédagogique. Des axes d'amélioration seront alors proposés et certains pourront être fixés par l'ensemble des participants.

¹⁶ Arrêté du 31.07.2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier

¹⁷ Arrêté du 10 juin 2021 **modifié** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

¹⁸ Directive Européenne sur la reconnaissance des qualifications – JO UE du 30.09.2005

- La durée de présence en stage

STAGIAIRES	AUTORISATIONS / PRESENCE EN STAGE CONFORMEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR			
	Weekend et jours fériés	Nuit	Présence journalière entre 8h et 10h	Présence journalière de 12h en continu <i>par dérogation selon le décret N°2002-9 du 4 janvier 2002</i>
Etudiants IDE 1 ^{ère} année	OUI <i>excepté stage 1 (1^{er} stage)</i>	Non	Non	Non
Etudiants IDE 2 ^{ème} année	Oui	Oui	Oui	Oui
Etudiants IDE 3 ^{ème} année	Oui	Oui	Oui	Oui
Elèves AS	Oui <i>excepté stage A (1^{er} stage)</i> <i>Une expérience d'un WE obligatoire au stage D (si impossible, le faire au stage C)</i>	OUI <i>Une expérience de 3 nuits obligatoire au stage D (si impossible, le faire au stage C)</i>	8h : Oui, 10h : à partir du stage C	Oui au stage D uniquement

Toute modification sollicitée sera exceptionnelle et laissée à la discrétion des Instituts.

→ Le planning est organisé sur la base de 35h hebdomadaires ou 70h par quinzaine.

→ Dans le cas de travail **discontinu** et selon le décret N°2002-9 du 4 janvier 2002, l'amplitude de la journée de travail ne peut être supérieure à **10 heures 30 par jour**

- Les plannings de stage

Un **planning prévisionnel** de stage est rempli par le responsable de l'encadrement en stage. Ce planning doit être remis aux référents pédagogiques dans les 3 jours suivant le début du stage par l'étudiant ou l'élève, à l'institut ou par mail.

		<h1>Process de mise en stage à l'IFSI/IFAS</h1>		Réf : PED-FOR-STAOR-05	
				Version : 8	
				Date mise à jour : 09.09.2024	Page 47 / 52

Le **planning définitif de stage et la feuille d'évaluation des compétences** comportent le tampon du service, les signatures des responsables de l'encadrement et de l'étudiant/élève. Ils sont remis à l'étudiant /élève lors d'un entretien afin qu'il puisse les transmettre aux formateurs lors du suivi pédagogique.

▪ Les absences

Les absences planifiées par l'IFSI/IFAS en fonction des différents stages sont détaillées dans le tableau ci-joint. Elles sont toujours accompagnées d'un courrier de l'équipe pédagogique.

Les absences non planifiées doivent être signalées par l'étudiant ou l'élève, le jour même, aussitôt que possible, auprès du terrain de stage et du référent pédagogique.

Dans la mesure du possible, l'étudiant infirmier ou l'élève aide-soignant essaie de récupérer ses heures d'absence en stage même justifiées, dans le respect de la réglementation horaire en vigueur.

Toute absence doit être mentionnée sur le planning définitif de stage à la fin de celui-ci et reportée sur la feuille d'évaluation des compétences.

▪ Les bilans de mi-stage (= mi-période pour les élèves AS)

Un bilan à mi- stage doit être systématiquement réalisé en présence de l'étudiant ou de l'élève et du personnel encadrant ou tuteur. Celui-ci est consigné dans le portfolio.

- **Les étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année** : adressent par mail à leur référent pédagogique les appréciations formalisées.
- **Les étudiants de 3^{ème} année et les élèves AS** : adressent par mail à leur référent pédagogique l'ensemble du bilan formalisé et argumenté (le bilan mi-période pour les élèves AS est signé et tamponné par le tuteur de stage).

▪ Obligations de l'étudiant/élève

Celui-ci est tenu :

- Au secret professionnel et à la discrétion professionnelle
- A la ponctualité
- Au devoir de réserve
- D'avoir une tenue et un comportement adaptés à la structure d'accueil
- De respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil

Merci à vous de nous aider à l'application de ces consignes.



Process de mise en stage à l'IFSI/IFAS



Réf : PED-FOR-STAOR-05

Version : 8

Date mise à jour :
09.09.2024

Page
48 / 52

Stages IFSI 2024-2025

- **Objectif global** : L'étudiant sera capable de comprendre, organiser, réaliser, évaluer et transmettre les soins infirmiers qu'il dispense aux patients pris en soins, à partir des connaissances théoriques et pratiques acquises et des compétences en cours d'acquisition.
- **Les objectifs personnels** de l'étudiant doivent être remis au tuteur au plus tard dans la première semaine de mise en stage.
- **Une analyse de situation** est réalisée lors de chaque stage et travaillée à l'IFSI avec le cadre formateur référent de l'étudiant
- **Les étudiants qui sortent de stage** pour une évaluation de rattrapage doivent récupérer leur temps d'absence en stage.
- **La feuille d'évaluation des compétences en stage et le planning définitif** sont attendus pour tous les rendez-vous pédagogiques de fin de stage ainsi qu'à la fin de la 8ème semaine de stage du stage préprofessionnel.



Process de mise en stage à l'IFSI/IFAS



Réf : PED-FOR-STAOR-05

Version : 8

Date mise à jour :
09.09.2024

Page
49 / 52

	Stage 1	Stage 2	Stage 2bis	Stage 3	Stage 4	Stage 5	Stage 5bis	Stage 6	Pré-pro
Nombre de semaines	5	5	5	10 dont 35h de service sanitaire	10 dont 70h de service sanitaire	5	5	5	10
Discipline	Divers	LD ou Psy (ou MCO selon stage 1)	LD ou Psy (ou MCO selon stage 1)	MCO ou LV	MCO ou LV	LD ou Psy ou MCO	LD ou Psy ou MCO	Divers	Divers
Nombre de patients à prendre en soins	2	2	2	De 4 à 6 (USI, Réa, Urg = 2)	De 4 à 6 (USI, Réa, Urg = 2)	6 (Sauf USI, Réa, = 2 à 4)	8 (USI, Réa, = 2 à 4)	10 (USI, Réa, = 2 à 4)	1 secteur
Travaux demandés par l'IFSI	2 Recueil de données (RDD)	2 RDD Macro cible admission Transmissions ciblées (TC)	2 RDD Macro cible admission et Intermédiaire TC	4 RDD Macro cible TC Planification	1 Projet éducatif avec Macro cible Intermédiaire et/ou projet d'encadrement	1 RDD/Macro cible TC Planification (Validés par tuteur) /situation relationnelle	Cf. Objectif global : en fonction du nombre de patients pris en soins	Cf. Objectif global : en fonction du nombre de patients pris en soins	Cf. Objectif global : en fonction du nombre de patients pris en soins
	Analyse d'une situation d'hygiène			Service sanitaire à l'IFSI : 1 ^{ère} semaine de stage	Service sanitaire à l'IFSI : 1 ^{ère} semaine de stage + 6 jrs perlés sur le stage	1 Calcul de dose par écrit (Validé par tuteur)	1 Calcul de dose par écrit (Validé par tuteur)	1 Calcul de dose par écrit (Validé par tuteur)	1 Calcul de dose par écrit (Validé par tuteur)
RDV pédagogique (compté pour 4h de stage)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI



Process de mise en stage à l'IFSI/IFAS



Réf : PED-FOR-STAOR-05

Version : 8

Date mise à jour :
09.09.2024

Page
50 / 52

<p>Evaluations Ou régulations <i>(Comptées en heures de stage)</i></p>				<p>UE 3.2/3.3 (4h) UI 5.3 (5h)</p>	<p>UE 3.5 et UE 4.6 (4h)</p>		<p>Régulation travail situation relationnelle (4h) +Journée d'échanges avec secteur libéral 1/2 promo (7h)</p>	<p>Journée d'échanges avec secteur libéral 1/2 promo (7h)</p>	<p>Rendu Mémoire et Soutenance (4h)</p>
---	--	--	--	--	----------------------------------	--	--	---	---

		<h1>Process de mise en stage à l'IFSI/IFAS</h1>		Réf : PED-FOR-STAOR-05	
				Version : 8	
				Date mise à jour : 09.09.2024	Page 51 / 52

Stages IFAS 2024-2025

- **L'élève aide-soignant sera capable** de comprendre, organiser, réaliser, évaluer et transmettre les soins qu'il dispense aux personnes prises en soins, à partir des connaissances théoriques et pratiques et des compétences en cours d'acquisition.
- Lors de chaque stage, l'élève aide-soignant est tenu de **faire remplir, signer et tamponner son portfolio** par le tuteur de stage et /ou le cadre de santé du service.
- Des **objectifs institutionnels de stage** communs à tous les élèves et à tous les lieux d'accueil en stage sont spécifiés dans le portfolio. Au-delà des objectifs institutionnels, **l'élève doit formaliser 2 ou 3 objectifs personnels**, validés en amont par l'équipe pédagogique. Ils doivent être inscrits et argumentés dans le portfolio. Ils sont présentés à l'équipe encadrante au plus tard à la fin de la première semaine de stage. Le tuteur peut également poser des objectifs liés à la spécificité du service en collaboration avec l'élève. Ceux-ci doivent également être inscrits dans le portfolio.
- L'évaluation de chaque compétence doit être argumentée par écrit par le tuteur de stage.
- Le portfolio, la feuille d'évaluation des compétences en stage et le planning définitif sont remis à l'élève **lors d'un entretien d'explicitation**, au maximum le dernier jour de stage.



Process de mise en stage à l'IFSI/IFAS



Réf : PED-FOR-STAOR-05

Version : 8

Date mise à jour :
09.09.2024

Page
52 / 52

	Stage A	Stage B	Stage C	Stage D
Nombre de personnes à prendre en soin	2 (4 pour les élèves BAC Pro ASSP)	3 (6 pour les élèves BAC Pro ASSP)	6	De 8 à un secteur de personnes prises en soin en fin de stage
	Réa, USIC, EVC : 1 BOP, urgences : 1/jour	Réa, USIC, EVC : 2 BOP, urgences : 2/jour	Réa, USIC, EVC : 2 BOP, urgences : 2/jour	Réa, USIC, EVC : 2 BOP, urgences : 2/jour
	<i>La prise en soin d'une personne implique le recueil de données et son analyse quotidienne en lien avec les besoins de la personne (démarche clinique/macrocible d'admission ou intermédiaire), la planification de soins, la réalisation et l'évaluation des soins de la compétence aide-soignante sous la responsabilité des professionnels de proximité, ainsi que les transmissions écrites et orales.</i>			
Travaux demandés par l'IFAS	- Identification et description d'une situation de communication en lien avec le thème indiqué par les formateurs (Evaluation formative du Module 6) - Exercice sur les critères de qualité du soin	- Composition et placement du chariot d'urgence (en préparation de la FGSU) - Exercice sur les critères de qualité du soin (Pour les élèves DEAES)	- Réalisation de 2 macrocibles d'admission ou intermédiaire	- Réalisation d'1 Macrocycle d'admission ou d'entrée pour les personnes prises en soins
	Démarches cliniques/ macrocible d'admission ou intermédiaire de toutes les personnes prises en soins pendant le stage à rendre			
Travaux à rendre donnant lieu à notation par l'équipe pédagogique	- Analyse d'une situation d'hygiène relevée en stage (Evaluation du Module 8 – 1 ^{ère} session)	- Analyse d'une situation d'hygiène relevée en stage (Evaluation du Module 8 – 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} session) - Démarche clinique d'une personne prise en soin, dont le recueil de données sera vérifié, tamponné et signé par le tuteur de stage ou le cadre de santé (Evaluation des Modules 1 et 2 ou 4 – 1 ^{ère} session)	- Evaluation écrite du Module 6 - 1 ^{ère} session - Analyse d'une situation d'hygiène relevée en stage (Evaluation du Module 8 – 2 ^{ème} session) - Démarche clinique d'une personne prise en soin, dont le recueil de données sera vérifié, tamponné et signé par le tuteur de stage ou le cadre de santé (Evaluation des Modules 1 et 2 – 2 ^{ème} session et/ou Evaluation du Module 4 – 1 ^{ère} session)	- Evaluation écrite du Module 6 - 2 ^{ème} session - Démarche clinique d'une personne prise en soin, dont le recueil de données sera vérifié, tamponné et signé par le tuteur de stage ou le cadre de santé (Evaluation du Module 4 - 2 ^{ème} session)
Sorties de stage <i>(Un courrier sera systématiquement remis au maître de stage par l'élève pour justifier la sortie)</i>	- Evaluation orale du module 8 - Evaluation formative des modules 1, 2 et 4 sur une démarche clinique réalisée en stage	- Evaluation du Module 5 – 2 ^{ème} session - Guidance groupée du Module 6 - Evaluation orale de la démarche clinique (Evaluation des Modules 1 et 2 ou 4 – 1 ^{ère} session) - Evaluation du Module 3 – 2 ^{ème} session - Evaluation orale du module 8 (1 ^{ère} et 2 ^{ème} session) - Journée d'enseignement avec les ESI 2A	- Evaluation orale du Module 6 – 1 ^{ère} session - Evaluation orale de la démarche clinique (Evaluation des Modules 1 et 2 – 2 ^{ème} session et/ou Evaluation du Module 4 – 1 ^{ère} session) - Evaluation orale du module 8 (2 ^{ème} session)	- Sortie pédagogique - Evaluations écrites des Modules 4, 7, 9 et 10 – 2 ^{ème} session - Evaluation orale de la démarche clinique (Evaluation du Module 4 – 2 ^{ème} session) - Evaluation orale du Module 6 – 2 ^{ème} session